

LE TRAIT D'UNION

N° 114



Saint-Martin d'Abbat (Loiret)
Le village des boîtes aux lettres

DÉCEMBRE-2020

Association des Retraités de Technip

92973-Paris La Défense-CEDEX-France

a.rtp@external.technipfmc.com

www.artechnip.org

Ce TU 114 est dédié à Jean-Pierre COHEN décédé le 30 novembre 2020. Il en avait bien avancé la réalisation avant son hospitalisation.

Jean-Pierre, tu nous as quitté trop rapidement et en nous laissant juste un petit SMS teinté de ton humour et d'espoir.

Nombreux sont tes anciens collègues de Technip, tout comme ceux, plus récents, de l'association des retraités de Technip, qui ont témoigné de leur sympathie lorsqu'ils ont appris ta disparition. Ce fut une grande tristesse de te voir partir si vite.

A Technip, avec Michel LARTILLOT, tu formais un binôme d'enfer pour le développement des outils informatiques du Département Estimation. C'était au début des années 80, lors de l'apparition des micro-ordinateurs chez TP. Vous étiez enthousiastes et passionnés. Le premier ordinateur est arrivé dans le service Estimation, cette machine faisait peur ! Tu étais là, avec ta vivacité et ton esprit pratique pour rassurer tes collègues et prendre en charge leurs demandes. Tu as appris sur le tas et fait ton chemin. Tu devins très compétent dans l'art de simplifier les problèmes et un grand artiste dans l'art de la débrouille informatique.



Toujours disponible pour tes collègues du département et des autres services de Technip, car ta réputation était faite, tu n'attendais rien en retour, complètement désintéressé.

Jean-Pierre, tu étais une figure attachante, toujours prévenant et prêt à tout laisser tomber pour aider les collègues en panne d'informatique. Modeste et réservé, tu étais un peu dans l'ombre la cheville ouvrière du service. Tu aimais avant tout résoudre les problèmes. Le département Estimation te doit beaucoup.

Tu avais pris ta retraite en 2016 et avais rejoint le bureau de l'association des retraités de Technip en octobre 2016 pour prendre la suite de Jacques MASSOL en tant que rédacteur en chef des Traits d'Union. Tu as également rapidement pris en charge et structuré les fichiers relatifs au fonctionnement de l'association. Tu as consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'association.

Toujours disponible, prêt à rendre service à tous, avec toi n'y avait pas de problème, que des solutions. Discret mais plein d'humour, tu es parti en nous laissant triste avec notre peine. Nous sommes tous bouleversés par ton décès au bureau de l'ARTP.

Ton hobby personnel était le chemin de fer et le modélisme. Ton article sur le RER dans le bulletin de l'ARTP était remarquable.

Technip puis l'association ARTP était ta deuxième famille. Tu étais fidèle à ton entreprise comme à tes collègues. Tu resteras dans notre mémoire comme un collaborateur très fiable, extrêmement compétent, toujours disponible et aussi d'une discrétion étonnante, pour lequel nous avons tous beaucoup de respect.

Jean-Pierre, tu étais vraiment un chic type ! Nous sommes tous bouleversés par ton décès et tu laisses un grand vide. Ceux qui t'ont bien connu penseront encore souvent à toi.

Sincères condoléances et sympathie à tes proches.

Tes Collègues de Technip et de l'ARTP

Voir également tous les hommages dans la rubrique Nécrologie.

SOMMAIRE

Saint Martin d'Abbat : Le village des boîtes aux lettres

ÉDITORIAL – page 5

de l'ARTP – page 6

- AG 2020 de l'association, résultats de la consultation
- L'ARTP en quelques chiffres

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR – page 9

- Au Fil des Jours (AFJ N°159-160-161-162)
- Lettre de la CFR M. Vachey

REVUE DE PRESSE – page 18

- « Le Particulier »
- Cahier de la retraite complémentaire n°38 – AGIRC
Fiche 14 – Experts Retraite : Service pendant la Covid-19

CHRONIQUE du CHAOS AMBIANT – page 23

TechnipFMC – page 24

- Départ de Catherine MacGregor : nouvel avatar pour Technip Energies
- Résultat net, EBITDA, EBITDA ajusté. Comprendre ces concepts ?
- Résultats financiers de TechnipFMC aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020

ACTIVITÉS DE TechnipFMC

page 34

- Actualité
- Nouveaux contrats

ARTS & CULTURE – page 40

- Le coin des artistes – Le cormoran
- Chroniques de voyages : Lal Qila 2^{ème} partie

LOISIRS – page 44

- Expositions

NÉCROLOGIE – page 45

- Hommage à ceux qui nous ont quittés

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE –

page 54

- Nouveaux adhérent(e)s
- Modifications des coordonnées
- Démissions
- Radiations

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer - **Jean-Pierre Cohen**
Natalia Diaith - Jean-Michel Gay - Jean-Louis Gérard - Huguette Livernault
Michel Pinaz - Philippe Robin - Jean Roy - Jean Marie Ternisien
Éric Villemin

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de

TECHNIP

EN COUVERTURE – Le village des boîtes aux lettres.

Jean Roy – Jean-Pierre Cohen

Le village de Saint-Martin-d'Abbat dans le Loiret, entre Orléans et Gien, est surnommé le village des boîtes aux lettres. Cette petite commune s'est forgé une solide réputation, au point d'avoir été rebaptisée « Saint-Martin-d'Abbat, le village des boîtes aux lettres ».



Michel Lafeuille, le « papa des boîtes aux lettres », a eu cette drôle d'idée à la fin des années 1990. « Je cherchais quelque chose pour donner une identité culturelle au village, explique-t-il. Alors j'ai pensé qu'un concours de boîtes aux lettres serait une bonne idée. C'est à la portée de tous et tout le monde en possède une. »

En 1997, pour la première édition, une trentaine d'habitants jouent le jeu. « Le succès est venu dès l'année suivante quand les médias en ont parlé. Ça a commencé par la presse locale, puis des équipes de télévision ont débarqué. Depuis, des reportages sont rediffusés tous les ans et cette particularité est connue dans le monde entier. » Aujourd'hui, sur les 700 foyers

du village, plus de 200 arborent une boîte personnalisée.

Sur le côté du portail, trône une authentique relique de cabine téléphonique : un combiné bleu sous un cadran gris. « Je suis un retraité de France Télécom, s'amuse Jean-Michel Regnery, propriétaire de cette pièce de collection et animateur de l'association. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que toutes les boîtes du village sont aux normes. Elles sont à la bonne hauteur, de la bonne taille et avec la bonne serrure pour le facteur. »

Comme Jean-Michel, de nombreux habitants ont utilisé leur métier pour personnaliser leur boîte. D'autres, comme la famille Cucumel et sa paire de fesses ont joué avec leur nom. Idem pour les Lamour et leur boîte en forme de cœur. Les passions, comme l'accordéon, la plongée, la chasse ou encore les dessins animés fleurissent un peu partout dans la commune.

Grâce à ces œuvres artisanales, Saint-Martin-d'Abbat a réussi au fil des ans à se doter d'une identité forte et d'une célébrité régionale. Le village fait désormais partie des curiosités touristiques du département, attirant les promeneurs intrigués par ces réalisations originales. Toujours sur le thème postal, la commune organise chaque été le FestiBal, le festival des boîtes aux lettres, ainsi qu'un grand concours en septembre pour désigner la plus belle boîte de l'année. C'est le facteur qui doit être content !



Une découverte insolite et drôle à la rencontre de ses boîtes aux lettres. Toutes très différentes, elles offrent aux visiteurs qui se hasardent au fil des rues et des chemins, une panoplie très diversifiée et fourmillante d'idées drôles et inédites. Une promenade à faire seul, en famille ou en groupe, en voiture, à bicyclette ou à pied pour échanger avec les Abbatiens quelques mots d'accueil et de partage.

Infos pratiques :
Saint-Martin-d'Abbat (45110)
www.letterboxvillage.com



ÉDITORIAL

ADIEU 2020...VIVE 2021 !

*Daniel Bailly
Président ARTP*

2020 Année du COVID

Nous avons peu aimé la Saison 1 du Covid qui nous a contraints dans notre vie quotidienne en réduisant voire en suspendant nos activités de retraités : voyages, visites en famille, activités associatives et culturelles. Mais nous l'avons toléré en attendant des jours meilleurs.

Hélas nos efforts et notre discipline n'ont pas suffi et il est à craindre que l'on aime encore moins la saison 2 : re-confinement, couvre-feu, fêtes de fin d'année annulées.

Et il nous faut d'abord penser à nos équipes médicales qui restent sur le front et à nos amis salariés qui ont dû adapter leur mode de travail, quand ils ont eu la chance de ne pas connaître le chômage.

La crise sanitaire n'est pas encore résolue et risque de perdurer encore plusieurs mois. La mise sur le marché de nouveaux vaccins crée une espérance légitime même s'il faudra du temps pour atteindre l'éradication mondiale du virus.

La reprise de l'activité économique nécessitera également des délais et entre temps s'accompagnera de nouveaux chômeurs ou de précarisation accrue pour beaucoup de salariés.

Et TECHNIP Énergies ?

2020 devait voir la naissance de Technip Énergies. Tout était prêt nous répétait la Direction qui, sans jamais apporter la moindre preuve, attendait le meilleur moment opportun. Crise sanitaire, faiblesse des cours pétroliers et manque de vision sur les investissements futurs de nos clients ont été invoqués et jugés défavorables à la mise en vigueur de la scission.

Mais le départ inopiné de Catherine MacGregor et son remplacement surprenant par Arnaud Piéton constituent un nouvel avatar dans la saga TechnipFMC. Notre déception fut grande et à la hauteur de l'engagement dynamique et enthousiaste de Catherine MacGregor à la tête de Technip Énergies, qui nous avait séduits...

Alors nous allons encore attendre en notant que TechnipFMC reste un acteur majeur et connaît des succès commerciaux significatifs. Nous restons en contact avec la direction de Technip France et vous tiendrons informés notamment sur le devenir des actions TechnipFMC que beaucoup d'entre nous ont conservées soit sous forme nominatives soit dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

Et l'ARTP

La situation nous a contraints de réduire la voilure tout en maintenant les activités essentielles : parution des TU, consultation annuelle des adhérents, animation du site internet, suivi de la complémentaire santé. La disparition récente de notre ami Jean Pierre Cohen, à qui nous dédions ce numéro nous fragilise mais n'a pas entamé notre volonté de poursuivre son action. Ainsi nous avons réussi, grâce notamment à Philippe, à finaliser ce TU et nous le mettons en ligne dès le mois de décembre. Nous le diffuserons par courrier courant janvier 2021.....

**Alors nous pourrions proclamer au printemps : Covid c'est fini !
Bonne et heureuse Année 2021 !**

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

RESTEZ CHEZ VOUS PENDANT TOUTE LA PERIODE DE CONFINEMENT

Nous mettons en ligne des informations utiles sur le site de l'association (FNAR, GRAS SAVOYE, ...)

**Bien sûr, vous pouvez communiquer et donner de vos nouvelles,
préférentiellement par courriel dans la période actuelle.**

Contact avec le site www.artechnip.org et la messagerie a.rtp@external.technipfmc.com.

ASSEMBLEE GENERALE 2020 DE L'ASSOCIATION

RESULTATS DE LA CONSULTATION

Les contraintes sanitaires nous ont amené à annuler l'assemblée générale prévue en Novembre 2020 et de procéder à un vote par correspondance pour obtenir le quitus sur le rapport moral et le rapport financier et de procéder au renouvellement des membres du conseil d'administration dont le mandat venait à échéance. Cette consultation s'est déroulée du 1er au 19 novembre 2020.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- Au total 280 réponses ont été reçues ; 150 par courriel et 130 par courrier postal pour 623 adhérents. C'est un très bon résultat en cette période difficile puisque les années précédentes le nombre de votants (présents à l'AG + procurations) s'est situé entre 200 et 240
- A noter 7 réponses non identifiées, 4 retours de courrier (destinataire inconnu à l'adresse),
- **Le quitus sur le rapport moral et le rapport financier a été obtenu à l'unanimité des votes exprimés ainsi que le renouvellement des membres du bureau.**

A cette occasion, de nombreux messages de remerciement, de félicitation ou d'encouragement nous ont été transmis. (Plus de 80).

Nous vous remercions de ces témoignages de confiance qui nous honorent et nous obligent.

Des suggestions ont été faites que nous allons analyser en bureau et que nous utiliserons pour animer notre association.

Suivant l'usage, le bureau de l'ARTP Paris s'est réuni (en virtuel) le vendredi 4 décembre, en présence d'un représentant de l'ARTP Lyon, et a procédé à l'élection de ses membres :

Président :	Daniel BAILLY
Vice-Président :	Jean-Michel GAY
Trésorier :	Jean ROY
Trésorier adjoint :	Huguette LIVERNAULT
Secrétaire :	Jean-Marie TERNISIEN
Secrétaire adjoint :	Natacha DIAITH

Chargés de mission :

Rédacteur en chef des TU :	poste vacant
Site Internet :	Philippe ROBIN
Logistique :	Joseph CAER
Voyages / Activités culturelles :	Huguette LIVERNAULT
Complémentaire Santé :	Patrick GOURDON

Le décès brutal de notre ami Jean Pierre COHEN nous amènera à réviser notre organisation.

Daniel BAILLY, le 7 décembre 2020

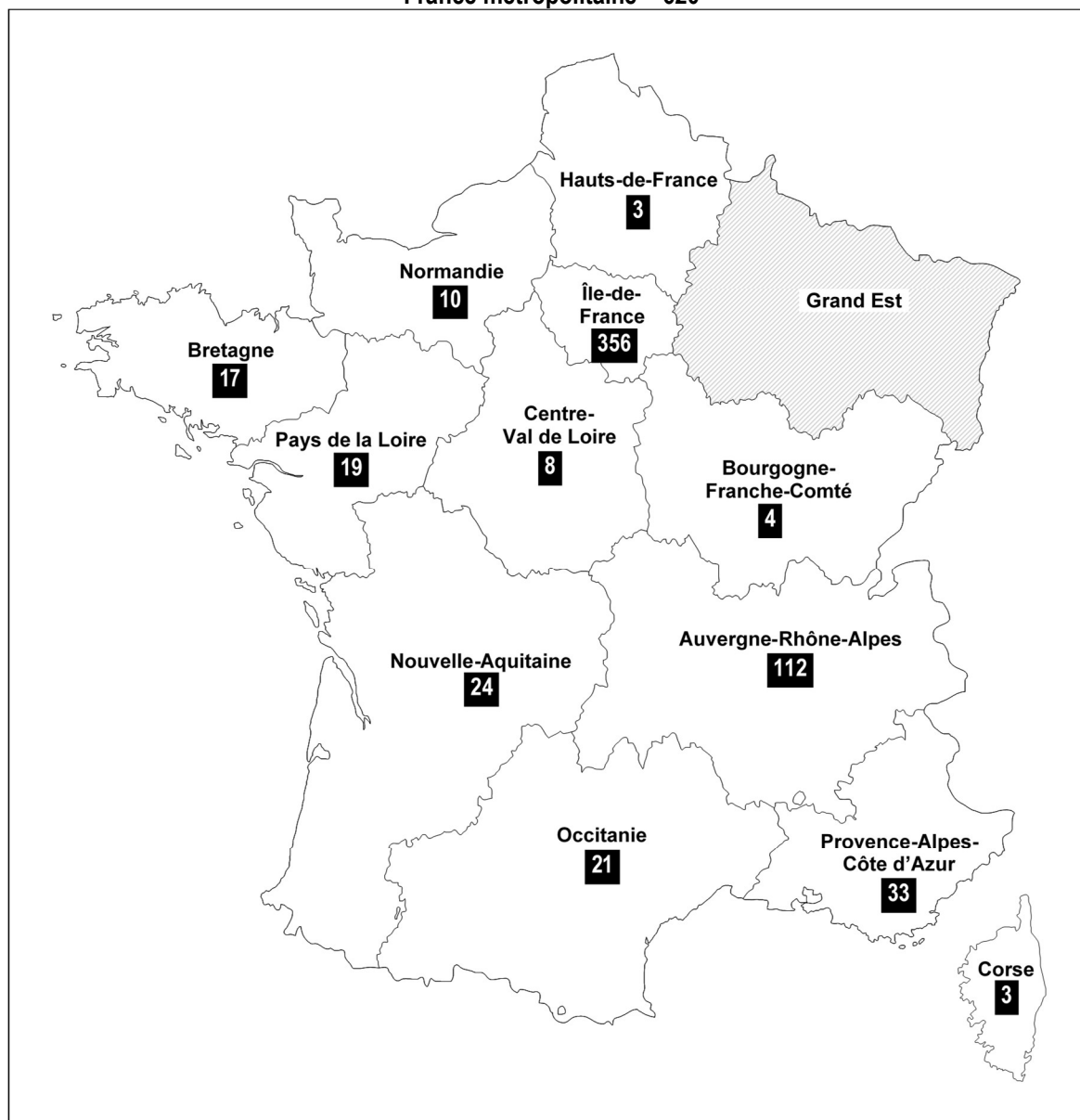
L'ARTP EN QUELQUES CHIFFRES

Bernard Dupont – Jean Roy – Jean-Pierre Cohen

Suite à un travail de M Bernard Dupont, en juillet 2020, sur la répartition des adhérent(e)s, nous avons mis à jour les informations avec les modifications depuis la dernière parution de l'annuaire et en y incorporant les adhérent(e)s confidentiels.

Au 22 octobre 2020, notre Association compte **623 adhérent(e)s**

France métropolitaine = 620



Autres pays = 13

ASIE	EUROPE			AMÉRIQUES	DROM-COM *
Malaisie 2	Belgique 1	Pays-Bas 1	Portugal 1	Brésil 1	Guadeloupe 1
	Croatie 1	Italie 1	Suisse 1	U.S.A. 2	Nouvelle Calédonie 1

Depuis 2003 les DOM - TOM sont devenus Les DROM - COM

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte forment les départements-régions d'outre-mer (DROM). Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon forment les collectivités d'outre-mer (COM). La Nouvelle Calédonie est une COM à statut particulier.

Détail France métropolitaine

11-Île-de-France	356
78-Yvelines	133
92-Hauts-de-Seine	96
75-Paris	53
95-Val-d'Oise	25
93-Seine-Saint-Denis	15
91-Essonnes	13
77-Seine-et-Marne	12
94-Val-de-Marne	9

24-Centre-Val de Loire	8
28-Eure-et-Loir	2
37-Indre-et-Loire	2
41-Loir-et-Cher	2
45-Loiret	2

27-Bourgogne-Franche-Comté	4
21-Côte-d'Or	1
39-Jura	1
58-Nièvre	1
89-Yonne	1

28-Normandie	10
14-Calvados	4
76-Seine-Maritime	3
27-Eure	2
50-Manche	1

32-Hauts-de-France	3
60-Oise	3

52-Pays de la Loire	19
44-Loire-Atlantique	14
49-Maine-et-Loire	2
85-Vendée	2
72-Sarthe	1

53-Bretagne	17
29-Finistère	8
22-Côtes-d'Armor	3
35-Ille-et-Vilaine	3
56-Morbihan	3

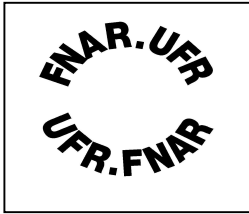
75-Nouvelle-Aquitaine	24
17-Charente-Maritime	7
64-Pyrénées-Atlantiques	6
33-Gironde	4
86-Vienne	2
16-Charente	1
19-Corrèze	1
40-Landes	1
47-Lot-et-Garonne	1
79-Deux-Sèvres	1

76-Occitanie	21
34-Hérault	8
66-Pyrénées-Orientales	7
30-Gard	2
46-Lot	2
48-Lozère	1
82-Tarn-et-Garonne	1

84-Auvergne-Rhône-Alpes	112
69-Rhône	82
38-Isère	7
01-Ain	6
42-Loire	5
03-Allier	3
74-Haute-Savoie	3
63-Puy-de-Dôme	2
73-Savoie	2
07-Ardèche	1
26-Drôme	1

93-Provence-Alpes-Côte d'Azur	33
13-Bouches-du-Rhône	11
83-Var	11
06-Alpes-Maritimes	6
05-Hautes-Alpes	2
84-Vaucluse	2
04-Alpes-de-Haute-Provence	1

94-Corse	3
Corse	3



AU FIL DES JOURS

du 8 septembre 2020 au 3 décembre 2020

Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 159 -160-161-162

L'AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg

Extraits par Jean-Pierre Cohen – Philippe Robin

AFJ N° 159 septembre 2020

RÉFORME des RETRAITES

Incertitudes multiples

Reprise économique, indispensable

AFJ du 1er juillet ouvrait sur l'évidente constatation d'un bilan économico-sanitaire bien amer. Ce bilan a certes été affiné depuis avec, suivant les domaines, des lueurs d'espoir ou, au contraire, des aggravations préoccupantes. Toujours est-il que, non uniformément partagées par la classe politique et par l'ensemble des partenaires sociaux, les conclusions tirées de ce bilan n'ont pas encore persuadé l'Exécutif de privilégier les conditions d'une franche reprise économique compatible avec un durcissement des précautions anti "2ème vague" du virus. Une telle reprise, infiniment souhaitable, remplira sans doute progressivement trains, métros, avions. Elle aidera évidemment les caisses de retraite à verser l'intégralité de leur dû aux échéances normales. En revanche, elle pourrait augmenter les risques de contagion du virus : équation difficile à résoudre.

Emploi des jeunes : c'est la plus urgente préoccupation dans la recherche de solutions pour rattraper les retards accumulés depuis le début de la crise. Il s'agit, tant de maintenir le travail des jeunes encore en emploi mais qui risquent de le perdre à l'automne que de se préparer à fournir du travail aux 600 000 qui arriveront sur ce marché au même moment. Les arbitrages du gouvernement seront compliqués car « *certaines priorités devront s'effacer devant d'autres, jugées plus urgentes* » (Cf Christian Bourreau - Courrier des Retraités).

Ramener le taux de chômage sous 10% en 2021

Le taux de chômage avait été ramené à 7,8% avant le covid. Il pourrait atteindre 12,2 % fin 2020. Certains économistes / prévisionnistes pensent possible de le ramener sous 10% fin 2021, avec, comme condition particulière, de vaincre l'actuelle réticence des ménages à consommer plutôt que d'épargner massivement, à condition aussi de donner aux entreprises l'envie et les possibilités financières d'investir... Vastes programmes en effet.

Dépendance

Le principe de la création sans cesse repoussée d'une 5ème branche de la Sécurité sociale pour couvrir le risque de perte d'autonomie des personnes âgées a été posé fin juin. Son financement serait assuré par la réaffectation de 0,15 points de CSG (2,3 milliards d'€) dès 2004. Cependant, le coût de la dépendance ayant été évalué par le rapport Libault (ministère des solidarités et de la santé) à 4,5 milliards d'€ par an dès aujourd'hui et à plus de 9 milliards en 2030, ceci au-delà des 30 milliards déjà alloués par l'Etat chaque année, les modalités précises du financement restent à définir avec les partenaires sociaux. Elles donneront lieu à un rapport au Parlement le 30 septembre au plus tard.

Ce n'est pas tout : la lettre de Pierre Erbs du 20 juillet à Monsieur Laurent Vachey (Ministère des Solidarités et de la Santé) transmet à celui-ci une note exposant la position de la CFR sur l'Autonomie (cf. ci-dessous). Celle-ci rappelle en particulier que « *La CFR milite depuis de nombreuses années pour que le système de protection sociale français prenne en compte le problème de l'autonomie et les moyens de la préserver dans sa globalité.* »

Les réactions du ministère aux très concrètes propositions exprimées dans cette note seront étudiées dès réception d'une réponse.

Réforme des retraites

Les deux mois qui viennent de s'écouler, riches en allers-retours gouvernementaux, n'ont pas été d'une efficacité probante sur ce sujet. Il a disparu d'ailleurs presque totalement des écrans dès le début de la crise covid, puis y est revenu épisodiquement après la nomination de Jean Castex à Matignon

Sans cesse relancée, jamais abandonnée, mais jamais financée cette réforme ne pouvait que surgir à nouveau quand on s'est aperçu mi-juillet que le COR modifiait son estimation de novembre 2019 du déficit retraites, 4 M €, à 30 M€ pour fin 2020 soit 7 fois plus ! Plus grave encore était la prévision (toujours du COR) d'une fourchette entre 7,9 et 17 milliards à l'horizon 2025. Cet effondrement reflète massivement la chute des cotisations, 26 milliards sur les 30, traduisant la chute d'activité économique. Il reflète aussi les mesures d'exonération et de report de cotisations décidées par le gouvernement.

Sans chercher à noircir le tableau, ajoutons que le COR précisait aussi en juillet « *ces chiffres ne sont qu'une*

estimation provisoire susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative »... On comprend alors pourquoi le premier ministre estime que « *refuser de parler des retraites lorsque l'équilibre des comptes, et donc la sauvegarde du système actuel se trouve compromise, serait irresponsable* ».

Dans son discours de politique générale du 15 juillet devant l'Assemblée nationale, Jean Castex a déclaré que la partie du déficit directement imputable au covid devait être isolée du total. Eminemment « *conjoncturelle, liée aux circonstances exceptionnelles de la crise, elle n'a pas vocation à peser sur les niveaux de couverture sociale et sera financée dans le cadre de la dette covid* ». Elle serait donc « *cantonée* ». Rien n'est cependant arrêté (voir ci-après « *considérations fiscales* »).

Lors de ses entretiens avec les partenaires sociaux pour définir avec eux l'agenda social des 18 prochains mois, entretiens dont il a chargé la responsabilité à Mme Elisabeth Borne, nouvelle ministre du Travail, Jean Castex a déclaré, comme E. Macron avant lui, que « *le débat sur la durée du nombre d'années de cotisation dans la vie continuait à se poser* ». C'est aussi, nous le savons, la position du Medef (G. Roux de Bézieux) : « *soit on augmente les cotisations, mais c'est la destruction assurée des emplois, soit on baisse les pensions, ce qui n'est pas acceptable : reste la variable de l'âge, travailler un peu plus longtemps pour rééquilibrer le régime* ».

Il est clair maintenant que les volets systémiques (système universel par points, régimes spéciaux etc....) et paramétriques (urgence de la réduction du déficit) seront dissociés, le premier étant renvoyé à 2021.

Considérations fiscales

« Cantonnement de la dette covid »

Le projet de loi de finances 2021 pourrait acter l'utilisation de ressources de la Cades (voir AFJ de juin) pour éponger une partie de la dette covid. La Cades serait, ce faisant, prolongée jusqu'en 2042 au lieu de 2033 (première prolongation déjà actée pour financer la dépendance au lieu de son extinction prévue en 2024). Au total la cotisation CRDS de 0,5% sur les retraites (CNAV et complémentaires) serait donc prolongée jusqu'en 2042.

Complémentaires santé mises à contribution (exceptionnelle) pour verser à la sécurité sociale les 2,6 milliards d'€ qui n'ont pas été déboursés pendant la crise.

Les montants et les modalités de répartition entre les différentes caisses seront discutés en septembre. La raison en est que de nombreux assurés ont renoncé à certains soins et que les tests covid ont été pris en charge par la sécurité sociale.

Suppression des derniers 20 % de la taxe d'habitation

Le souhait du président de la République de décaler de « *quelques années* » au-delà de 2023 la suppression de la taxe d'habitation pour « *les plus aisés* » (au-delà de 2 500 €

par mois) n'est actuellement pas suivi par le Premier Ministre. Le Conseil constitutionnel semble être opposé à ce que cette suppression, qui ne serait pas constitutionnelle, soit reportée trop longtemps. La suppression totale de la taxe sera donc effective en principe en 2023. A suivre cependant.

Plan de relance

Il sera en principe présenté fin août, nous en parlerons plus tard.

Et maintenant ?

Les premiers résultats des discussions entre E. Borne et les partenaires sociaux justifieront peut-être une réaction de la CFR. Ils seront jugés d'une part en fonction de leur efficacité potentielle pour réduire le déficit retraite. Ils le seront d'autre part en fonction du calendrier d'application proposé eu égard aux prévisions de l'augmentation espérée des rentrées des cotisations. Les échanges entre les membres de la Commission Retraite CFR sur ces éléments capitaux commenceront sans doute par vidéo conférence, mais "en présentiel" dès que les exigences sanitaires pourront être atteintes afin que cette question, capitale pour tous les retraités, puisse être suivie le plus efficacement possible.

Pierre Lange

AFJ N° 160 octobre 2020

AUTONOMIE

A quand la loi autonomie ?

Les pouvoirs publics depuis deux ans au moins promettent des lois et des mesures sans que ces promesses se concrétisent. La FNAR avec deux fédérations hospitalières, quatre associations de directeurs d'établissements et l'UNIOPSS ont adressé une lettre au Premier Ministre pour lui demander d'accélérer le mouvement.

Sylvain Denis

UNIOPSS = *Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux*

22 septembre 2020 : Note d'information sur l'autonomie

Depuis deux ans au moins la question de l'autonomie est l'objet de discussions, d'études, de dossiers, de rapports. Le dernier rapport, dit rapport Vachey du nom de son rédacteur, est public depuis le 14 septembre. Il répond à une demande du Premier Ministre suite à un vote du Parlement créant une cinquième branche de Sécurité Sociale consacrée à l'autonomie des personnes âgées (PA) et des personnes handicapées (PH).

Sa gestion et son animation est confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie CNSA.

Le rapport précité fait des propositions sur trois domaines:

- **Le périmètre** : il serait assez large, incluant les dépenses de santé liées à la perte d'autonomie, mais aussi le soutien aux établissements, la compensation de la perte d'autonomie (APA et PCH), le soutien aux

établissements et aux services d'aide à domicile, ainsi que certaines dépenses concernant le maintien d'un revenu minimum (pour les personnes handicapées).

- **La gouvernance** : la CNSA verrait ses missions élargies en particulier dans l'animation des ARS et des et des départements, ainsi qu'une coordination interministérielle (logement, éducation, transport ...). Au niveau départemental il est recommandé de généraliser les maisons de l'autonomie avec un conseil de l'autonomie qui fusionnerait les CDCA et les Conférences des financeurs.
- Le financement : c'est la partie la plus pauvre, faute de cartouches. Les besoins (PA et PH) en 2025 ont été estimés à une somme d'environ 15 milliards d'euros. Le rapport aboutit à des recettes de poche (surtout la poche des retraités !) dont on n'est même pas sûr qu'elles aboutiraient dans le budget de l'autonomie. Loin des 15 milliards !

La FNAR a été un acteur important tant en sa qualité de Vice-Président de la CNSA que dans les régions et départements à travers ses représentants dans les CDCA. Elle portait la voix des retraités et des personnes âgées, voix qui est demandée par les Autorités, comme dans le domaine de la santé.

Sylvain Denis

Président d'honneur de la FNAR et Vice-Président de la CNSA
CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
APA Allocation personnalisée d'autonomie
PCH Prestation de compensation du handicap
ARS Agence régionale de Santé
CDCA Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Pour rester autonome, je prends les choses en main...Pour les personnes âgées, un RDV quotidien sur France Télévisions et à la radio...

Parce que 4 millions de Français de 60 ans et plus n'utilisent jamais internet (Etude des Petits Frères des Pauvres et l'institut CSA - septembre 2018), la Caisse nationale pour la Solidarité et l'Autonomie diffusera des conseils de prévention de la perte d'autonomie sur France 3 et France 5, ainsi que sur Europe 1, France bleu, France inter, RTL et des stations d'outre-mer du 28 septembre au 1er novembre 2020.

À travers les histoires d'Henriette, Annie, Marie, Jean-Louis, Guy, celles de leurs proches ou des professionnels qui les accompagnent, les téléspectateurs du programme court « Ensemble pour l'autonomie » bénéficieront, en une minute, de conseils pratiques sur la prévention contre les chutes grâce à un bon éclairage, le choix d'un service d'aide à domicile, la nutrition, les dispositifs d'entraide, se faire aider dans ses démarches numériques ...

Pour voir ces petites vidéos d'une minute chacune : <https://www.pour-les-personnes-gees.gouv.fr/videotheque>

Christine Meyer

Financement du 5e risque : la CFR s'étonne !

Tel est l'intitulé du communiqué de presse publié le 20 septembre par la CFR.

EHPAD

COVID 19 dans les EHPAD : "protéger sans isoler" les résidents.

Alors que l'épidémie progresse à nouveau, que les EHPAD redeviennent des lieux à risque (238 foyers de contamination recensés fin septembre), Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, a précisé lors des Journées des âges et du vieillissement que les décisions dans les EHPAD seraient prises avec concertation et avis des professionnels.

Evoquant, "de nombreuses personnes âgées isolées et en détresse" durant le confinement, elle a souligné souhaiter "s'employer" à ce que plus personne "ne [revive] cela".

Elle a affirmé qu'elle "veillera[it]" personnellement "à ce qu'aucune fermeture d'établissement ne puisse avoir lieu sans consultation du Conseil de vie sociale".

"Le dialogue doit pouvoir aller au-delà, en impliquant le personnel, les résidents et les familles, qui peuvent accepter ainsi plus facilement les mesures contraignantes lorsqu'elles sont partagées et assumées", a-t-elle poursuivi.

La Ministre déléguée à l'autonomie a enfin rappelé qu'une prochaine concertation sera engagée, le "Larocq de l'autonomie", dont nous espérons vous parler dans le prochain AFJ.

Christine Meyer

Liberté d'aller et venir dans les EHPAD et COVID

Comme l'a dit le Président de la République, il ne faut pas reconfiner les résidents des établissements pour personnes âgées. Madame Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, a réuni une trentaine de personnes dans un séminaire le 24 septembre 2020 pour recenser les bonnes pratiques qui permettent de garantir les droits des résidents et de leurs familles.

Sylvain Denis

CFR - RETRAITE

Pas de sursaut économique sans rapide concrétisation du Plan de Relance

Comme nous nous y attendions, rien n'a bougé en septembre concernant la réforme des retraites

- tant au plan systémique - système universel par points / régimes spéciaux - sèchement renvoyé à 2021 par gouvernement et partenaires sociaux,
- qu'au plan paramétrique - dossier brûlant de la réduction des déficits des caisses afin de leur permettre de verser en temps et en heures l'intégralité des droits.

Les discussions entre gouvernement et partenaires sociaux sur l'aspect paramétrique de la réforme débutent actuellement.

Plan de relance

Très attendu et seulement récemment dévoilé, le plan de relance économique, avant tout un plan pour moderniser l'économie, n'a fait à ce jour que l'objet de réflexions très préliminaires du fait de son manque de précision. Les « *incertitudes multiples* », titre de l'article Retraites dans AFJ de septembre, font place à un « *brouillard d'incertitudes* ». Ce plan doit avant tout ramener au travail le plus grand nombre possible de salariés, que ce soit en présentiel ou par vidéo, afin que les flux du versement des cotisations aux caisses et la possibilité de celles-ci de verser les droits dus se rééquilibrent le plus rapidement possible. Ceci ne sera pas simple et impliquera d'opérer des choix judicieux entre relance de la consommation des ménages et aide aux investissements pour les entreprises.

Les 100 milliards d'euros pour l'économie n'empêcheront malheureusement pas de nombreuses faillites et, consécutivement, la perte d'environ 800 000 emplois, même si le ministre de l'Economie B. Lemaire estime que « *la France retrouvera début 2022 son niveau de développement d'avant la crise* ».

Certains économistes parlent d'un « *mur des faillites et du chômage* » si plus d'un million d'emplois sont supprimés d'ici mi-2021. De son côté la Banque de France estime que la reprise sera en 2020 plus solide qu'anticipé avec une contraction du PIB plutôt de 8,7 % que de 10,3%.

Lemaire déclare également que les ménages ne seront pas oubliés, qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts « *tant que je serai ministre de l'Economie et des Finances* », que les baisses d'impôts promises seront appliquées et que c'est par la croissance et la bonne tenue des finances publiques qu'il faudra rembourser la dette et les réformes structurelles **dont celle de la retraite**.

Agirc-Arrco

Au sujet des flux de cotisations il semble que la pandémie ait déjà fait chuter de 5,7 % la masse salariale Agirc-Arrco et explique une baisse de 7 milliards de la masse des cotisations. Les partenaires sociaux gestionnaires du régime examinent cette situation pour déterminer si des mesures s'imposeront concernant la revalorisation du point au 1er novembre, puis celle de sa valeur d'achat en janvier. Sur la période de référence, donc sur les 12 derniers mois glissants jusqu'à novembre, la hausse des prix est attendue aujourd'hui à seulement 0,2 %. Elle peut encore changer, d'un côté ou de l'autre, mais la stricte application des accords Agirc-Arrco du 17 juin 2019 pour la période 2019 – 2022 indexant la valeur du point « au moins » sur les prix à la consommation hors tabac, il n'est pas exclu que nous revenions au régime minceur que nous avons déjà connu... Nous essayons de savoir comment les discussions des gestionnaires s'orientent.

Autonomie

S. Denis fait dans cet AFJ un point complet sur ce sujet suite au rapport que l'inspecteur général des Finances Laurent Vachey vient de remettre au gouvernement. En outre, pour très brièvement lier avec le paragraphe « Dépendance » de mon article « Retraites » du précédent AFJ, on peut dire que, dès sa sortie, le rapport Vachey a provoqué des réactions initiales explosives. A titre d'exemple on y trouve, dans un éventail largement ouvert de listes prioritairement mobilisables pour financer l'autonomie à hauteur de 1 milliard d'€ en 2021 puis entre 3 et 5 en 2024 :

- la réduction de moitié du plafond de l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu
- l'abaissement du plafond du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile,
- l'abaissement du plafond de la réduction d'impôt des frais de dépendance et d'hébergement en EHPAD
- des prélèvements sur les donations et droits de succession
- l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs
- une ponction du Fonds de Réserve des Retraites.

Il semble que B. Lemaire ait déjà pris ses distances par rapport à des propositions dont les aspects politiques sont évidents et dont les discussions peuvent prendre beaucoup de temps. La CFR fera de toute façon valoir dans celles-ci toutes les demandes détaillées dans la note du 20 juillet de P. Erbs à L. Vachey.

Modification des réunions mensuelles de la Commission Retraites CFR

Ces réunions impliquent des déplacements en train, RER et métro où les possibilités de contagion COVID sont indéniables. Des essais pour leur substituer des réunions par visio-conférence en utilisant le logiciel TEAMS sont en cours. Nous en rendrons compte dans AFJ de novembre.

Pierre Lange

Dernière minute :

Agirc-Arrco vient de décider que la valeur du point ne serait pas revalorisée cette année, donc au 1^{er} novembre. Nous avons eu 2 % l'an dernier alors que l'inflation réelle en fin d'année ne fut que de 1,9 %.

Ce "trop perçu" de 0,1% nous est repris cette année mais, avec la prévision actuelle d'inflation 2020 de 0,2%, nous aurions dû avoir tout de même 0,1 % !

AFJ N° 161 novembre 2020

CFR RETRAITE

Calme trompeur, mais débâcle économique

L'évolution possible de nos retraites à court et moyen terme dépend largement de l'évolution du contexte économique-sanitaire. La pandémie covid-19 est responsable de la plus grande récession française depuis 1945. Le « *brouillard d'incertitudes* » (cf. AFJ de septembre) s'est certes dissipé, mais il laisse apparaître de plus en plus crûment une situation économique considérablement délabrée à partir

de laquelle un retour complet vers celle d'avant la crise exigera beaucoup de temps.

Le Premier Ministre avait demandé au COR un « rapport d'étape ». Faute d'arguments sanitaires, sociaux et économiques suffisamment convaincants, le COR limite à 2024 son horizon de récupération de la partie essentielle des pertes générées par la crise. Cet horizon ne doit de toute façon pas faire illusion, il n'est qu'un jalon que le virus peut vite rendre caduque. Le rapport sera d'ailleurs complété en novembre par des projections jusqu'à 2070 dans le rapport annuel du COR. Celui-là servira en outre de base aux discussions que le gouvernement entend rouvrir sur la réforme, en dépit de l'opposition unanime des syndicats.

Déficits 2020 -2024

• Sécurité Sociale, CNAV comprise

Hors financement de la branche Autonomie nouvellement créée, le vertigineux déficit de la Sécurité sociale, 44 milliards d'euros (Md€) cette année (dont 29,8 pour la branche maladie) contre 5,4 prévu, serait réduit à 27 en 2021 pour perdurer ensuite à 22 jusqu'à 2024 en l'absence de décisions importantes d'ici là. Il paraît néanmoins difficile de laisser ce déficit très longtemps à ce niveau abyssal.

• Total Retraites *

Le déficit de l'ensemble des régimes de retraite est attendu cette année à 25 Md€. Il pourrait régresser à 10 Md€ en 2021 si la concrétisation d'une nouvelle vague du Covid-19 ne fait pas rechuter l'économie, puis descendre progressivement vers 13 Md€ en 2024.

Dans le détail :

• CNAV :

Solde « technique » 2020 négatif de 6,2 Md€, solde « élargi » négatif de 7,8 Md€. La différence entre solde « technique » et solde « élargi » reflète essentiellement les produits et charges financiers. Ces niveaux deviennent respectivement 1,6 et 8,5 Md€ en 2024

• Agirc-Arrco

Les soldes 2020, technique et élargi respectivement, tous négatifs, sont de 4,2 Md€ et 6,5 Md€. Ils deviennent 0,1 et 1,9 Md€ en 2024, toujours négatifs mais assez proches de l'équilibre.

Communiqué de presse Agirc-Arrco du 8 octobre

Agirc-Arrco maintient le niveau des pensions de retraite complémentaire » Agirc-Arrco et explique que « *L'accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco* » du 10 mai 2019 (complétant celui du 17/11/2017 instituant le régime unifié Agirc-Arrco) conduirait à une revalorisation de la valeur de service du point au 1/11/2020 égale à l'inflation hors tabac 2020 actuellement constatée soit 0,1 %. Cependant, comme la revalorisation a été de 1 % au 1/11/2019 alors que l'inflation fut en réalité de 0,9 % Agirc-Arrco choisit de reprendre maintenant ce «

trop perçu » de 0,1% et ne revalorisera donc pas la valeur de service du point au 1er novembre prochain.

Agirc-Arrco indique en outre que son conseil d'administration a saisi les partenaires sociaux gestionnaires du régime sur la situation dégradée des comptes. En effet, « *sur la base des nouvelles projections économiques résultant de la crise de 2020, les projections réalisées ne permettent plus de réunir les conditions d'un minimum de six mois de réserves à l'horizon 2033* ».

Le communiqué ajoute que « *les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco gèrent le régime dans la durée, en veillant à une juste répartition entre l'effort demandé aux actifs, aux entreprises et le niveau du pouvoir d'achat des retraités.* » C'est dire de façon sibylline que des modifications et des arbitrages dans la gestion du régime ne sont pas à écarter.

Réformer, mais rééquilibrer les régimes auparavant

Tous les régimes devront se réformer avant de converger vers une forme ou une autre de retraite universelle. Sans spécifier ce qu'il entend exactement par « universelle » ni dire comment le faire, B. Lemaire vient de marteler : « *Je le redis, la réforme des retraites est une priorité absolue* », avis que pratiquement plus personne ne partage actuellement, syndicats en tête. L'approche de l'élection présidentielle n'en fait pas non plus une priorité.

Équilibrer les régimes en particulier que le plan de relance porte ses fruits sans trop attendre, qu'autant d'actifs que possible regagnent leurs postes de travail pour que les cotisations salariales et patronales commencent à renflouer les caisses de retraites. Ceci dit, ce plan coûtera vraisemblablement plus que les 100 Md€ alloués, d'où des arbitrages difficiles entre santé et économie.

Avis d'Antoine Bozio, Directeur de l'Institut des Politiques Publiques, bien connu de la CFR depuis 2007 et invité plusieurs fois par elle notamment à son colloque de 2016 au Sénat.

« *La question de l'équilibrage des comptes va se reposer dès que nous serons sortis de cette crise, on va donc être contraints de se poser à nouveau les questions difficiles. Il faut que l'âge de départ augmente progressivement pour tout le monde* »

On peut néanmoins arguer qu'une « *même mesure d'âge paraît difficilement acceptable pour tout le monde, par exemple pour le couvreur et celui qui travaille dans un bureau* » (Yves Humez, Commission Retraites CFR).

Pression fiscale pour financer relance économique et investissements santé

Des hausses d'impôts contracteraient les revenus des ménages, entraîneraient mécaniquement des baisses de la consommation et de l'activité économique et risqueraient par conséquent d'être largement inutiles.

N'oublions pas non plus que la France reste le pays de l'OCDE où les prélèvements obligatoires sont déjà les plus élevés.

Dettes

De son côté, le gouvernement se demandera jusqu'où il peut laisser monter la dette dont la prévision actuelle de hausse depuis l'an dernier est d'environ 20 points de PIB, soit pas loin de 500 milliards d'euros. Énorme !

La question du désendettement se posera alors encore plus fortement que d'habitude, car cette dette devra rester soutenable afin de ne pas miner la crédibilité de la France sur les marchés financiers et donc de ne pas subir une hausse de ses coûts d'emprunt. Le gouvernement devra de toute façon, c'est très important, se soucier de ne pas indûment pénaliser nos descendants en leur transférant des dettes massives.

Croissance, dépense publique

Retrouver dès 2022 le niveau d'avant la crise de la croissance, paramètre fondamental de toutes les estimations du COR, tiendrait du miracle selon la plupart des économistes.

Une baisse conséquente et rapide de la dépense publique tiendrait également du miracle. Ce débat se posera néanmoins l'an prochain et lors de la campagne présidentielle, ce qui ne le facilitera pas forcément.

Et maintenant...

En attendant, sans savoir si, avec qui et à quel niveau des discussions /concertations ont lieu à l'heure actuelle ou auront lieu prochainement, nous continuons à réaffirmer les positions constantes de la CFR sur les retraites et le pouvoir d'achat des retraités, par communiqués de presse, par sollicitation de rencontres avec le monde politique, aux moments qui nous paraissent les plus opportuns de le faire eu égard aux circonstances. Il peut s'agir par exemple de la gouvernance du futur système de retraite. Il peut s'agir aussi de la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires pour laquelle le bureau de la CFR avait déjà donné son accord pour que soit introduite une action judiciaire visant cette suppression via une « Question préalable de constitutionnalité » (QPC). La possibilité d'associer une organisation syndicale à cette longue procédure sera poursuivie.

Ces sujets et bien d'autres seront discutés lors des 2 prochaines réunions de la Commission.

Pour information

- Bercy vient d'enclencher l'acte 2 de la diminution de la taxe d'habitation sur la résidence principale que 80 % des Français ne paieront plus en 2021. Les 20 % des « plus aisés » restants bénéficieront de cette mesure à partir de 2021, mais de façon progressive sur 3 ans. À noter que les « plus aisés » commencent à 2500 Euros par mois...
- Les réunions mensuelles de la Commission Retraite CFR ont maintenant lieu par vidéo. Le fonctionnement bien maîtrisé de celles de septembre et d'octobre ainsi que celui de l'Assemblée Générale de la CFR du 12

octobre, avec 37 participants, a été jugé satisfaisant par tous. Cette façon de travailler ne sera pas remise en cause tant que la situation sanitaire l'imposera en pratique. Les réunions de la Commission Retraite des 16 novembre et 14 décembre se feront donc également par vidéo.

Pierre Lange

**Aucun chiffre n'est donné par le rapport du COR pour les fonctionnaires d'État puisque par convention leur régime est toujours équilibré.*

AFJ N° 162 décembre 2020

CFR RETRAITE

Réforme des retraites : réduire d'urgence les déficits, la réforme systémique peut attendre

À grand renfort de chiffres et de déclarations, la presse actuelle est pour une fois à l'unisson s'agissant des conséquences catastrophiques auxquelles la persistance des déficits des régimes de retraite conduirait inexorablement. Les jugements de la presse s'appuient toujours sur les travaux du COR, en l'occurrence sur son « Rapport d'Étape » d'octobre qui fait autorité, à cela près que le taux de croissance 2021 ne serait déjà plus que de 6% au lieu de 8%. Loin d'être anodine cette différence se répercutera sur la totalité de l'économie, dette publique, déficit budgétaire, taux de chômage, déficit retraite.

La correction de politique économique que le désastreux bilan actuel impose (détails AFJ de novembre) doit maintenant monopoliser toutes les forces de proposition, gouvernement, parlement, associations syndicales et associations de retraités. Il faut en effet que l'emploi et le déficit des retraites qui y est directement lié soit rapidement ramené à son niveau d'avant crise. C'est l'urgence absolue.

Réduire jusqu'à son effacement total l'in vraisemblable déficit actuel, 25 Md€, dépend de modifications éventuelles des cotisations salariales et patronales, du nombre d'années de cotisation et du niveau des pensions, données dites « paramétriques », qualification usuelle de cette partie de la réforme. Il serait urgent de remettre en route les difficiles négociations correspondantes interrompues par le virus, mais aucun calendrier précis ne semble encore avoir été fixé. Les syndicats sont de toute façon farouchement opposés à toute initiative, que ce soit maintenant ou à partir du moment où débutera la campagne présidentielle, cela en dépit de l'existence du premier projet voté par l'Assemblée Nationale en juillet grâce à l'article 16.

Partie « systémique » de la réforme

Elle vise essentiellement à installer équité et justice dans la gestion des retraites et d'en assurer un financement durable. Disjointe de sa sœur paramétrique, elle fera l'objet de négociations difficiles elles aussi, mais elle pourra, et de toute façon elle devra, attendre 2022. Le Président de la

République a d'ailleurs déclaré qu'il ne ferait « *jamais de réforme non financée* », que « *la réforme (systémique) ne serait engagée que dès que la situation sanitaire le permettrait, le maître des horloges s'appelle Covid-19* » et que « *nous en avons jusqu'à l'été 2021 au moins avec ce virus* ».

Cette situation n'empêchera cependant pas la CFR de continuer à muscler son pouvoir de conviction pour le jour où, l'Exécutif ayant commencé à dévoiler ses objectifs et les moyens de les atteindre, elle formulera à son tour ses positions, les meilleures stratégies et la nécessaire pédagogie pour convaincre. Au rappel de ses exigences maintes fois exprimées au sujet de la suppression du 1 % de cotisation maladie, de la réduction de la fiscalité des complémentaires maladie, de la réversion, nous pouvons ajouter :

- l'absence outrageuse de représentants des retraités au sein du CESE ;
- l'aide supplémentaire à apporter aux représentants CFR (ex OSS) sur le terrain ;
- le problème des régimes spéciaux : la CFR a toujours demandé leur suppression. Antoine Bozio* estime que « *bien que les régimes spéciaux pèsent peu économiquement, ils sont un enjeu politique fort et que le gouvernement en a fait un marqueur de sa volonté de réformer* ». Il fait cependant remarquer que « *quand E. Balladur a fait sa réforme en 1993, il l'a d'abord appliquée aux régimes de base et y est revenu ensuite pour faire converger les nouveaux entrants des régimes spéciaux. C'est faisable dans ce sens, c'est plus difficile si vous annoncez que la réforme vise à supprimer les régimes spéciaux* ». Pour sa part l'Institut Montaigne recommande « *de ne pas renoncer à l'objectif de suppression de ces régimes dont l'équilibre coûte chaque année plusieurs milliards de subventions budgétaires* ».
- les problèmes qui pourraient se poser au sujet des niches fiscales, des donations et successions, de l'abattement de 10% dans le calcul de l'impôt sur le revenu
- le problème des fonctionnaires : à traiter après celui du secteur privé ou en même temps ?
- le problème de la valeur du point de retraite : continue à susciter une forte inquiétude chez de nombreux Français.

Partie paramétrique de la réforme

Le problème est ici de rétablir le plus vite possible les moyens financiers indispensables au versement des pensions à leur niveau d'avant crise tandis que, en termes d'importance et de durée, les conséquences de cette pandémie sont encore bien incertaines. Il y a donc urgence car si les mesures prises ne sont pas à la hauteur de l'enjeu

ou si elles arrivent trop tard, beaucoup d'entreprises, petites et grandes, ne se relèveront pas, ce qui est déjà le cas dans de nombreux secteurs. La dégradation rapide des comptes Agirc-Arrco, par exemple, n'a pas empêché le versement normal des pensions jusqu'à ce jour, mais les 65 M€ de réserve actuelle de ce régime de retraite complémentaire seront vite insuffisants si les déficits continuent au rythme des 6 M€ attendus pour l'année 2020, ceci d'autant plus que l'accord Agirc-Arrco de 2017 stipule que la réserve ne doit jamais être inférieure à 6 mois de prestations soit environ 40 milliards.

La réserve totale de l'ensemble des caisses du secteur privé est actuellement estimée à 100 milliards, réserve Agirc-Arrco incluse, c'est bien peu.

Dans son communiqué de presse du 8 octobre Agirc-Arrco avertit que « *les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco gèrent le régime dans la durée en veillant à une juste répartition entre l'effort demandé aux actifs et aux entreprises et le niveau de pouvoir d'achat des retraités* ». En clair, ceux-ci devront partager cet effort lorsqu'il sera devenu inévitable de le faire. Le communiqué de presse précise qu'« *en aucun cas les pensions ne peuvent diminuer en valeur absolue* », mais ne dit pas que l'accord en question interdit de les geler...

Que faire ?

- Il paraît probable qu'en cas de nécessité et à défaut d'augmenter les cotisations, Agirc-Arrco proposerait une mesure d'âge comme seule alternative à une baisse ou à un gel des pensions. Ce pourrait être la fixation d'un nouvel âge de départ officiel, flexible en fonction de l'espérance de vie et de la difficulté/pénibilité des métiers exercés. Le Sénat semble travailler sur une proposition à 63 ans, mais dont les conditions restent à définir et qui paraît avoir peu de chances d'aboutir.
- Ce pourrait être aussi la fixation d'un âge de départ de référence, variable lui aussi en fonction de l'espérance de vie, pénalisant tout départ antérieur à la référence, mais laissant chaque individu libre de choisir. C'est la solution que la CFR a toujours soutenue. C'est aussi la solution que semble privilégier l'Institut Montaigne : « *Laisser le choix aux Français entre allonger – progressivement – le temps de cotisation pour ceux qui le souhaitent, ou réduire les pensions de ceux qui préfèrent partir plus tôt* ». Et : « *il est indispensable de réfléchir immédiatement à une réforme paramétrique, seule à même de rétablir l'équilibre des régimes à long terme* ».

La CFR fera connaître ses positions dès que l'Exécutif dévoilera les siennes c'est à dire un choix restreint de solutions réellement capables d'équilibrer les comptes. A. Bozio estime que « *l'âge de départ doit augmenter*

progressivement et que dès que nous serons sortis de cette crise, l'an prochain, la question de l'équilibrage des comptes va se poser très vite ».

Notons que l'urgence de cette partie de la réforme tient aussi au fait que les effets pratiques de ce genre de réforme ne sont généralement pas immédiats et s'étalent dans le temps. La réforme Sarkozy/Woerth de 2010 s'était étalée de 2011 à 2017 et avait annulé un déficit de 35 M€, en 7 ans....

P. Lange

* Antoine Bozio : Directeur de l'Institut des Politiques Publiques, lauréat du prix du « meilleur économiste de France 2017 ». La CFR l'a rencontré plusieurs fois depuis 2007. Il avait accepté notre invitation à participer au colloque CFR de 2016 au Sénat.

DATES DE PAIEMENT DE VOTRE RETRAITE CNAV en 2021

En général, votre retraite vous est payée mensuellement à la fin de la période pour laquelle elle est due. Hors exceptions, nous (CNAV) versons votre retraite à votre banque le 9 de chaque mois. Si le 9 est un samedi, un dimanche ou un jour férié, nous la versons le 1er jour ouvré précédent ou suivant.

Mois dû	Date de paiement
Janvier	09/02/2021
Février	09/03/2021
Mars	09/04/2021
Avril	07/05/2021
Mai	09/06/2021
Juin	09/07/2021
Juillet	09/08/2021
Août	09/09/2021
Septembre	08/10/2021
Octobre	09/11/2021
Novembre	09/12/2021
Décembre	10/01/2022

VIVRE-COVID19.fr - Participez à cette étude unique pour faire entendre notre voix

France Assos Santé et ses associations membres (**FNAR** membre co-fondateur) lancent l'étude "Vivre-Covid19" pour **mesurer le ressenti** de l'ensemble des usagers du système de santé dont **les personnes de plus de 65 ans**, les personnes malades chroniques, les personnes en situation de handicap et les aidants **pendant la crise sanitaire.**



Nous avons besoin de votre mobilisation. Aidez-nous à faire entendre notre voix en participant à cette étude et en la relayant largement.

Pour participer à l'enquête : <https://www.vivre-covid19.fr/>



Confédération Française des Retraités

Paris, le 20 juillet 2020

Ministère des Solidarités et de la Santé
Monsieur Laurent Vachey
14 Avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Objet : Autonomie

Monsieur,

Vous vous êtes vu confier une mission de concertation sur la création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale consacrée au soutien à l'autonomie.

Vous trouverez ci-joint une note exposant la position de la Confédération Française des Retraités sur ce sujet.

Nous espérons que vous lui accorderez toute l'attention que mérite l'expression de l'ensemble des retraités que représente la CFR.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pierre Erbs
Président de la CFR

PJ : 1

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement - Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr

REVUE DE PRESSE

HUGUETTE LIVERNAULT

Lu dans le numéro 1172 « Le Particulier » du mois de septembre 2020

Comprendre son nouvel avis d'imposition

Pour la première fois, l'avis d'imposition reçu cet été tient compte de l'impôt prélevé à la source sur les revenus de 2019. Voici comment le lire et vérifier les montants indiqués.

L'avis d'imposition permet de suivre pas à pas le calcul de l'impôt 2019, effectué à partir de votre déclaration.

Sur la première page figurent :

- Votre revenu fiscal de référence qui conditionne les allègements de taxe foncière et d'habitation
- Le solde d'impôt en votre faveur ou non, après déduction de l'impôt payé à la source en 2019 et régularisation des réductions et crédits d'impôt. Si vous avez trop payé, vous avez déjà dû être remboursé (par virement ou chèque).

Sur les pages suivantes vous trouverez le détail du calcul de votre impôt, avec le récapitulatif des revenus imposables (au barème progressif et au prélèvement forfaitaire unique – PFU – de 12,8 %) et des charges déduites de votre revenu global. Le fisc soustrait ensuite les réductions d'impôt, puis les crédits d'impôts et le PFU déjà payé.

Enfin il établit le solde de l'impôt, en déduisant les retenues à la source et les acomptes payés en 2019 et en ajoutant éventuellement l'avance sur les crédits, réductions d'impôt reçus, et les prélèvements sociaux qui restent régler.

En revanche, pour vérifier le détail des prélèvements à la source 2019, vous devrez aller dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr (rubrique « gérer mon prélèvement à la source » « consulter l'historique »). De même, que pour obtenir les explications relatives aux appels de notes, il faut télécharger la notice en cliquant sur le lien tout en haut de l'avis.

Si vous avez un solde d'impôt à payer inférieur à 300 €, ce montant sera prélevé le 25 septembre sur le compte bancaire indiqué au fisc. Au-delà, le prélèvement sera réparti sur les 4 derniers mois de l'année. Si vous n'avez pas renseigné vos coordonnées bancaires, vous devez payer sur impots.gouv.fr, (en deçà de 300 €, vous pouvez muni de votre avis d'imposition, régler chez un buraliste).

Comment se protéger des impayés de loyers ou de charges ?

Au plus fort du confinement, on a pu craindre une explosion des impayés dans l'immobilier, risquant de pénaliser

fortement certains propriétaires - bailleurs. Les impayés de charges de copropriété étant susceptibles de bouleverser les équilibres comptables des immeubles.

Grâce aux mesures de chômage partiel et aux fonds de solidarité mis en place par le gouvernement, cette menace a été largement écartée. Cependant, elle risque de resurgir avec les difficultés économiques, et les inquiétudes sur l'emploi, pesant sur bon nombre de salariés, d'artisans ou de professions libérales depuis la rentrée.

Lu dans le numéro 1173 « Le Particulier » du mois d'octobre 2020

ACTUALITE JURIDIQUE ET PATRIMONIALE

Les différents dispositifs permettant aux bailleurs et aux conseils syndicaux de se protéger contre les impayés. Il reste possible de se couvrir contre ce risque, en souscrivant diverses garanties ou assurances spécifiques. La rédaction les a passé au crible, en fonction de leur intérêt et de leur coût. Elle vous indique aussi la marche à suivre si vous êtes contraints d'engager une procédure contentieuse contre les mauvais payeurs.

Les propriétaires peuvent augmenter leurs loyers de 0,46 %

L'Indice de référence des loyers (IRL) est fixé à 130,59 au troisième trimestre 2020. Les propriétaires bailleurs peuvent ainsi augmenter de 0,46 % le montant du loyer des baux d'habitation qui se réfèrent à cet indice. Publié par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), l'IRL sert à la révision des loyers d'habitation des logements loués vides ou meublés dans le secteur privé (exclusion des HLM - uniquement IRL du 3e trimestre - et des baux soumis à la loi de 1948) qui intervient chaque année, lorsque le contrat de location contient une clause de révision annuelle.

Calcul du nouveau loyer

Nouveau loyer = loyer en cours x nouvel IRL du trimestre de référence du contrat / IRL du même trimestre de l'année précédente.

Les syndics négligents sont enfin sanctionnés

Depuis la loi Alur, le propriétaire doit manifester sa volonté d'appliquer la révision du loyer. S'il agit en ce sens, le bailleur dispose d'un an, à partir de la date prévue pour la révision, pour en faire la demande au locataire. La modification prend alors effet au jour de sa demande et n'est pas rétroactive. Passé le délai d'un an, le propriétaire est réputé avoir renoncé au bénéfice de la clause de révision pour l'année écoulée. La pénalité de 15 € par jour prévue lorsque le syndic de copropriété tarde à transmettre les documents exigés par le conseil syndical peut désormais s'appliquer. Elle concerne notamment la production tardive de la fiche synthétique de la copropriété.

Dans le cadre de sa mission, le conseil syndical peut consulter et obtenir copie de tous les documents se rapportant à la gestion et à l'administration de la copropriété. Pour contraindre les syndics de copropriété à transmettre les pièces réclamées, la loi Élan et son décret d'application précisent que le syndic dispose d'un mois pour transmettre les documents demandés. À défaut, ses honoraires peuvent être amputés de 15 euros par jour de retard, à titre d'amende. La mesure n'a jamais pu être mise en pratique, la liste des documents dont la non-transmission entraîne une pénalité pour le syndic, n'ayant pas été définie. Or, c'est maintenant chose faite !

La liste des documents à transmettre en un mois.

Ainsi, depuis le 10 octobre, le gestionnaire de l'immeuble encourt une amende de 15 euros par jour de retard si, après la demande du conseil syndical, il ne transmet pas la fiche synthétique, mais aussi toutes les pièces ou documents, correspondances ou registres se rapportant à la gestion du syndic et, d'une manière générale, à l'administration de la copropriété. Il s'agit notamment des procès-verbaux des assemblées générales annuelles appelées à connaître des comptes, qui doivent dorénavant être mis à disposition dans l'espace en ligne sécurisé de la copropriété.

Pour être sûr que les pénalités de retard seront appliquées, l'ARC incite les conseils syndicaux à faire leur demande de transmission des pièces par lettre recommandée avec avis de réception. La date de présentation de la lettre au syndic fera ainsi partir le délai d'un mois pour le calcul des pénalités dues.

Décret n° 2020-1229 du 07/10/2020 portant diverses mesures relatives aux pénalités de retard applicables au syndic de copropriété à défaut de transmission de documents, à la liste minimale des documents dématérialisés concernant la copropriété accessible sur un espace sécurisé en ligne, et au budget alloué au conseil syndical ayant reçu une délégation de pouvoirs.

JO n° 0246 DU 9/10/20 - texte n° 21.

Pas de hausse des retraites complémentaires Agirc-Arrco en novembre 2020

En raison du recul de niveau de salaires avec la crise sanitaire, les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco ont décidé de geler le montant des retraites complémentaires pour un an. Au 1er novembre 2020, la valeur du point, qui sert au calcul des pensions, sera donc maintenue à son niveau actuel.

Mauvaise nouvelle pour les 13 millions de retraités qui perçoivent chaque mois une retraite complémentaire Agirc-Arrco ! Les gestionnaires du régime viennent d'annoncer que leurs pensions ne seront pas revalorisées au 1er novembre 2020.

L'impact de la crise sanitaire

Ce gel est conforme à l'accord interprofessionnel signé en mai 2019 qui prévoit que les pensions de retraites complémentaires évoluent comme les salaires. Or, en raison du chômage partiel mis en place compte tenu de la crise sanitaire, les rémunérations sont en baisse tandis que l'inflation s'affiche autour de 0,1%.

Ainsi, au 1er novembre 2020, la valeur du point Agirc-Arrco, qui sert au calcul des pensions, restera fixée, comme l'an dernier, à 1,2714 €.

Quant à la valeur de service du point, qui permet de calculer le nombre de points acquis chaque année grâce aux cotisations, les partenaires sociaux ont également reporté sa fixation.

Pas de hausse en vue pour le plafond de la sécurité sociale en 2021

Pour 2021, la Commission des comptes de la Sécurité sociale indique que le plafond annuel de la sécurité sociale ne doit être relevé. Si le gouvernement suit cet avis, le PASS sera maintenu à 41 088 €, l'an prochain.

Le dernier rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, révèle que la revalorisation du Plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) « sera nulle afin de stabiliser son montant et de limiter l'effet de l'effondrement du salaire moyen par tête en 2020 ». Ainsi, le PASS devrait rester fixé à 41 088 € (soit 3 424 €/mois) l'an prochain. La valeur officielle et définitive du plafond sera fixée par voie réglementaire, d'ici à décembre 2020.

Pour mémoire, le PASS est notamment utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales (sur les salaires, les régimes de retraite, par exemple) et de certaines prestations familiales. Il sert aussi à calculer le montant minimum de l'indemnité versée aux étudiants effectuant un stage d'au moins deux mois.

La CSG de 206 000 retraités est annulée

Par suite d'une erreur technique, la CSG prélevée sur certaines retraites a été inférieure à ce qu'elle aurait dû être, sur les huit premiers mois de 2020. Le gouvernement a demandé à la CNAV de ne pas recouvrer la somme réellement due, d'un montant moyen de 190 €.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a appliqué des taux erronés de CSG sur les retraites de 206 000 assurés entre janvier et août 2020, en raison d'une erreur technique. Les retraités concernés ont ainsi perçu 190 euros en trop, en moyenne. La logique voudrait que ce trop perçu soit réclamé aux assurés. Ce ne sera pas le cas ! « Les retraités ne doivent pas subir les erreurs administratives » a décidé Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, conjointement avec Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites. Tout ce qui aurait dû être prélevé sur les retraites des personnes concernées ne fera pas l'objet d'une demande de remboursement.

Depuis 2019, les retraités préalablement exonérés de CSG ou assujettis au taux de 3,8% ne voient leur taux de CSG augmenter que si leur revenu fiscal de référence franchit le seuil correspondant à un taux plus élevé au titre de deux années consécutives. Ceci permet d'éviter une hausse de CSG en cas d'augmentation temporaire des revenus.

En 2020, une erreur technique a fait que la CNAV n'a actualisé les taux de CSG des assurés potentiellement concernés qu'en août. Il en résulte que sur les huit premiers mois de l'année, le montant de CSG prélevé sur les retraites a été inférieur au montant dû en réalité.

À titre exceptionnel le gouvernement a demandé aux caisses du régime général de ne pas recouvrer le reliquat dû. Cette annulation de CSG sera mise en œuvre, sans démarche particulière des retraités. Quant à ceux qui avaient déjà versé d'eux-mêmes le reste à percevoir, ils seront automatiquement remboursés.

Pension de réversion : une seule demande à faire pour tous les régimes

Désormais, les époux survivants peuvent réclamer leur pension de réversion auprès de tous les régimes auxquels leur défunt conjoint a cotisé, en une seule fois, directement sur le portail officiel Info-retraite. Ils n'ont donc plus à fournir des justificatifs à chacune des caisses de retraite.

Dans tous les régimes de **retraite de base**, le conjoint survivant a droit, sous certaines conditions d'âge et de ressources, à une pension de réversion, c'est-à-dire une partie de la retraite de son conjoint (ou ex-conjoint) décédé. Seules les personnes qui ont été mariées avec le défunt peuvent y prétendre, ce qui exclut les partenaires pacsés et les concubins.

Lorsque le défunt a travaillé dans plusieurs régimes (en tant que salarié puis fonctionnaire par exemple), le veuf (la veuve) doit s'adresser à chaque caisse et, de facto, produire autant des justificatifs, ce qui peut parfois s'avérer assez complexe. Pour faciliter l'accès des conjoints survivants à la pension de réversion, les démarches ont été simplifiées.

Dorénavant, la demande de réversion peut être en une seule fois, directement demandée en ligne sur le site inter régimes info-retraite.fr, et ce, tous régimes confondus. Il n'est donc plus nécessaire d'envoyer un formulaire et des pièces jointes à l'ensemble des régimes de retraite de la personne décédée.

La marche à suivre :

Pour faire sa demande, il faut tout d'abord créer son compte retraite sur le site info-retraite.fr. Une fois cette étape franchie, le demandeur peut scanner ses documents personnels (acte de décès, avis d'imposition, carte nationale d'identité, livret de famille...). Les justificatifs peuvent être enregistrés pour une durée maximum de 90 jours. Avant de transmettre la demande aux régimes, il est

possible de vérifier et de modifier les informations renseignées grâce au récapitulatif disponible.

Dès l'envoi, le demandeur est informé par courriel que son dossier a bien été transmis à tous les régimes qui pourront éventuellement le contacter pour obtenir des précisions.

Pension de réversion, ce que pourrait changer la réforme des retraites

Le gouvernement propose d'harmoniser les divers régimes de réversion et de garantir au conjoint survivant l'équivalent de 70 % de la somme des pensions du couple. Et ce, quel que soit le statut professionnel du défunt.

Compte tenu de la grande hétérogénéité des régimes de réversion, les personnes veuves ne sont pas tous logées à la même enseigne. Actuellement, le conjoint survivant touche 54 % de la pension de retraite de son mari ou de sa femme décédée au régime général, 50 % dans les régimes de fonctionnaires, et 60 % à l'Agirc-Arrco.

Dans le futur système de retraite universel, la personne veuve conservera, au titre de la réversion, 70 % des droits à retraite dont bénéficie le couple, sans qu'aucune condition de ressources ne soit imposée.

Réserve aux couples mariés

La pension de **réversion** sera attribuée à partir de 62 ans et restera réservé, comme actuellement, aux couples mariés.

Pour garantir la situation des couples d'ores et déjà à la retraite, les droits à réversion pour toute personne devenant veuve d'un conjoint parti à la retraite avec les règles du système actuel (donc jusqu'en 2037) seront inchangés.

Vers une retraite minimale à 1 000 € net en 2022 ?

Parmi les annonces faites par Edouard Philippe sur la réforme des retraites, figure l'instauration d'une pension minimale de 1 000 € net par mois pour les personnes qui ont travaillé et cotisé toute leur vie.

Environ 20 % des nouveaux retraités partent avec une pension à taux plein, mais d'un montant faible. Même en bénéficiant du minimum contributif (Mico), c'est-à-dire d'un complément de **pension de retraite** accordé par les régimes de base, une personne ayant cotisé toute sa vie juste au niveau permettant de valider l'ensemble de ses trimestres, perçoit actuellement une pension de l'ordre de 815 € nets par mois si elle a été salariée, de 730 € si elle a été commerçante et de 890 € si elle a été exploitant agricole. C'est moins que le minimum vieillesse, revalorisé à 900 € par mois en janvier 2020.

Afin de changer la donne, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé que les actifs remplissant les conditions pour percevoir une retraite à taux plein, mais qui, pendant toute leur carrière, ont perçu de faibles revenus pourront percevoir une pension minimale garantie à 85 % du SMIC

net. Ce minimum de pension sera revalorisé comme le Smic, et non sur l'inflation comme aujourd'hui.

1 000 € dès 2022

Comme l'a souligné Édouard Philippe, une personne ayant fait toute sa carrière en étant payé au salaire minimum percevra 1 000 € nets de **retraite** en 2022, puis 85 % du Smic en 2025.

Le dispositif bénéficiera dans le futur système notamment aux salariés, mais également aux exploitants agricoles, aux artisans et aux commerçants.

Retraite : les seuils d'exonération de CSG, CRDS et Casa pour 2020

Selon leur revenu fiscal de référence, les retraités peuvent être exonérés - partiellement ou totalement - du paiement de la CSG, de la CRDS et de la Casa. Les seuils retenus pour l'année 2020 sont publiés. Ils ont été revalorisés de 1,6 % par rapport à l'an dernier.

En fonction du revenu fiscal de référence, la Contribution sociale généralisée (CSG : taux normal de 8,3 % ; taux médian de 6,6 % ; taux réduit de 3,8%) et la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS : 0,5 %) sont prélevées sur le montant brut des pensions de retraites. Toutefois, en dessous d'un certain plafond de revenus imposables, les retraites sont totalement ou partiellement exonérées des trois contributions.

	Taux zéro	Taux réduit	Taux médian	Taux normal	Taux normal préretraites
CSG	Exonération	3,8 %	6,6 %	8,3 %	9,2 %
CRDS	Exonération	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

Pour les pensions de retraite, le taux des cotisations varie en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de part de quotient familial. Pour 2020, il faut de se référer RFR de 2018, figurant sur l'avis d'impôt 2019. Les seuils applicables depuis le 1er janvier 2020 ont été revalorisés de 1,6 % par rapport à l'an dernier.

Pour les pensions de retraite, le taux des cotisations varie en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de part de quotient familial. Pour 2020, il faut de se référer RFR de 2018, figurant sur l'avis d'impôt 2019. Les seuils applicables depuis le 1er janvier 2020 ont été revalorisés de 1,6 % par rapport à l'an dernier.

Taux de prélèvement CSG/CRDS 2020 en fonction de la situation fiscale du pensionné (montant en €)				
Quotient familial	Exonération	Taux réduit	Taux médian	Taux normal
1 part	jusqu'à 11 305	de 11 306 à 14 780	de 14 781 à 22 940	de 22 941 et plus
1,5 part	jusqu'à 14 324 €	de 14 325 A 18 726 €	de 18 727 à 29 064	de 29 065 et plus
2 parts	jusqu'à 17 343	de 17 344 à 22 672	de 22 673 à 35 188	de 35 189 et plus
2,5 parts	jusqu'à 20 362	de 20 363 à 26 618	de 26 619 à 41 312	de 41 313 et plus
3 parts	jusqu'à 23 381	de 23 382 à 30 564	de 30 565 à 47 436	de 47 437 et plus
Quart de part supplémentaire	1 510	1 510	1 973	3 062
Demi-part supplémentaire	3 019	3 019	3 946	6 124

Ceux qui sont soumis au taux de CSG de 6,6 % ou de 8,3 % doivent également acquitter la Contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3 %.

Des seuils à dépasser pendant deux années de suite

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a introduit un nouveau mécanisme d'assujettissement à la CSG visant à atténuer les effets de franchissement ponctuel des seuils. Avec la nouvelle donne, un redevable exonéré ou assujetti au taux de CSG réduit de 3,8 % ne sera assujetti à un taux supérieur (6,6 % ou 8,3 %) que si ses revenus excèdent au titre de deux années consécutives les plafonds de revenus pris en compte pour l'exonération partielle de la CSG.

Décryptage

Retrouvez, tous les trimestres, dans cette fiche pratique, tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement du régime Agirc-Arrco.



Fiche n° 14

Experts Retraite : service assuré pendant la crise sanitaire du Covid-19

Depuis 2017, les Experts Retraite répondent sur Internet à toutes les questions du public sur la retraite. Pendant la période de confinement, l'équipe des treize experts de la direction des affaires réglementaires et juridique de l'Agirc-Arrco était en première ligne pour maintenir le lien avec les assurés.

1. Quel est le rôle des Experts Retraite ?

Les Experts Retraite sont mobilisés pour répondre, sous 48 h, aux interrogations des assurés sur tous les régimes de base et complémentaires. Les questions les plus posées portent sur la date de départ, la différence entre trimestres retenus et trimestres cotisés, les carrières longues, les périodes d'inactivité, etc. N'ayant pas accès aux données personnelles des assurés, les Experts Retraite ne délivrent pas d'information sur le suivi des dossiers personnels. Le service des Experts Retraite est gratuit.

2. Comment répondent-ils aux clients ?

Les Experts Retraite utilisent trois canaux : le site web des Experts, <https://lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr>, **un page Facebook** (<https://fr-fr.facebook.com/Les.Experts.Retraite>) **et un compte Twitter** (@Experts Retraite). Ils répondent par écrit, en public ou en privé.

3. Quel est leur champ de compétence ?

Les Experts Retraite ont une compétence inter-régimes dans le domaine de la retraite. Ils mettent à la disposition des internautes sur le site web, Facebook et Twitter, des FAQ, synthèses, outils, conseils, infographies, vidéos, articles, pour les informer sur leurs droits à retraite et les démarches. Sur Internet par exemple, **la rubrique « Point de vue des Experts » apporte un éclairage réglementaire** à des thématiques telles que les conséquences du chômage sur sa retraite, l'âge de la retraite à taux plein du régime général de la Sécurité sociale.

4. Quels sont les résultats ?

Plus de 67 000 questions ont été posées à ce jour et autant de réponses apportées. On compte 1 924 719 visites entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 avril 2020 sur le site. Ces chiffres sont en constante progression.



Consultez toutes les fiches pratiques sur cahiers.laretraitecomplementaire.com

CHRONIQUE DU CHAOS AMBIANT

Deux choses sont infinies : l'univers et la bêtise Albert Einstein

- Après le Brexit l'anglais n'est plus la langue maternelle que de 7 millions de personnes soit 1% des citoyens de l'Union, ce qui n'a pas empêché la Présidente de l'UE, l'allemande Ursula von der Leyen, de prononcer le 16 septembre son discours sur l'état de l'UE presque entièrement en anglais, contre l'usage. L'anglais demeure une langue de l'UE et il faudrait un vote unanime du Conseil pour l'exclure.
- La loi de 2004 sur les signes d'appartenance religieuse dans les écoles publiques édicte que l'habillement des élèves est défini par le règlement intérieur de chaque établissement lequel a été établi en collaboration de la direction, des représentants de parents d'élèves et des personnels élus. Il exige souvent une « tenue correcte », notion laissée à l'appréciation des personnels éducatifs. Ce manque de précisions a soulevé cet automne 2020 un mouvement de révolte des collégiennes et lycéennes pour revendiquer le droit de s'habiller comme elles le veulent sans être vues comme des objets sexuels. L'affaire est remontée jusqu'à la présidence de la République. C'est tout de même inquiétant de voir la jeunesse se mobiliser pour exhiber son nombril en pleine période de combat contre le virus.
- Les substances perfluorées et poly-fluorées (PFAS) sont une famille de plus de 4 700 molécules chimiques dont les propriétés de résistance aux chaleurs intenses et aux acides expliquent leur présence dans de nombreux produits de consommation ; les PFAS sont utilisés dans les textiles, les emballages en papier

alimentaire, certains cosmétiques et les instruments de cuisine, dans les vernis et peintures et même dans des médicaments. Les PFAS sont omniprésents dans l'environnement : dans les eaux ; de surface ou souterraines, dans l'air, dans le sol, ne se dégradant quasiment jamais. Les substances sont capables de passer de la mère à l'enfant pendant la grossesse. La liste des effets sanitaires signalés depuis 2009 s'allonge de jour en jour : taux élevé de cholestérol, cancer des testicules et du rein, dysfonctionnement hépatique, hypothyroïdie, obésité ; réduction des taux d'hormones ou diminution de la réponse immunitaire aux vaccins.

- Aux USA, le Congrès considère la lutte contre cette pollution comme une urgence nationale. En ce qui concerne l'Europe on serait en droit de voir l'EFSA (European food safety authority) ne pas se contenter d'un nouveau rapport annuel de recommandations non contraignantes mais initier une Directive de la Commission interdisant l'usage des molécules et mettant en demeure les industriels de décontaminer les sols qu'ils ont pollués ; une action que la Commission envisage de prendre dans une dizaine d'années.... C'est aux citoyens avertis du danger de soutenir les actions de groupe : en cours de mobilisation. Contre les PFAS pas de vaccin.

CORINDON

Tapuscrit du 07/12/2020



Départ de Catherine MacGregor : Nouvel avatar pour Technip Energies

Le départ de Catherine MacGregor le 2 octobre 2020 pour la direction d'Engie est un gâchis énorme et une gifle magistrale à la direction générale de Technipfmc qui n'a pas été capable de donner une perspective claire au devenir de Technip Energies. Catherine MacGregor nous avait donné beaucoup d'espoirs sur la création de Technip Energies et la prise en compte de la transition énergétique.

Ce départ est doublé par la démission d'un autre membre de l'équipe de direction la veille, le 1 octobre, Dianne Ralston, directrice juridique du groupe.

Ajouté à ces départs, le cours de l'action qui n'en finit pas de plonger et qui a perdu 84% de sa valeur en 3 ans et demi depuis la fusion. Fusion « d'égal à égal » ou $1+1 = 0,16$!!!

Tout ceci est révélateur d'un profond malaise au sein de l'équipe de direction et plus généralement de la société, d'absence de stratégie claire pour le court, le moyen et le long terme et des investisseurs désorientés qui ne cherchent plus que de la spéculation à très court terme mais pas un investissement industriel sur le long terme.

Le départ de Catherine MacGregor est une perte pour Technip Energies. En un an, elle avait réussi à fédérer les équipes d'Onshore/Offshore avec son leadership autour d'objectifs clairs, avait créé espoirs et dynamique chez les collaborateurs et avait développé une vision à moyen et long terme dans le cadre de la transition énergétique. Quelques-uns d'entre-nous l'avaient rencontré le 19 décembre 2019 et elle nous avait fait une bonne impression.

Nous comprenons qu'elle ait profité de l'opportunité qui s'est présentée à Engie dans la mesure où elle n'avait pas de perspective dans la scission de Technip Energies toujours repoussée. Nous avons eu connaissance de plusieurs alertes sur son éventuel départ depuis la fin du printemps 2020, encore démenties le 17 septembre par la communication de Technipfmc. Dans le milieu de l'O&G et de leurs chasseurs de têtes, il était clair qu'elle était sur le marché et que sa gestion de carrière dynamique ne pouvait attendre une hypothétique scission.

Cependant ce départ précipité va générer une fois de plus des inquiétudes et des questionnements chez le personnel de Technip Energies, à un moment critique. Un changement de responsable à ce niveau après seulement un an d'exercice souligne une fois de plus la déconnexion totale entre le top management instable et le personnel, qui assure la continuité de l'excellence des services vis-à-vis des Clients.

Son remplacement par Arnaud Pieton nous laisse dubitatif ; il est le résultat d'un management au jour le jour. Dans la note de sa nomination, la scission n'est même plus mentionnée dans ses objectifs tout comme la transition énergétique ! On y mentionne plus le subsea que l'onshore/offshore ! A défaut d'avoir été capable de retenir Catherine MacGregor, la direction de Technipfmc n'a pas su anticiper cette situation et rechercher une solution crédible pour le marché dans une perspective transition énergétique et de scission qui semble oubliées.

3 ans et demi après la fusion, le bilan est catastrophique :

- La valeur de l'action a été divisée par plus de 6,
- Les texans de FMC ont mis la main sur les technologies, le savoir-faire et la flotte de Technip-Coflexip sans déboursier un cent,
- Le potentiel Onshore/Offshore de Technip Energies est affaibli par une stratégie illisible par les Clients, les Investisseurs et les collaborateurs,
- La scission annoncée fin aout 2019 a été repoussée plusieurs fois et n'est même plus mentionnée actuellement dans les communiqués de Technipfmc,
- L'équipe de direction de Technipfmc est discréditée par ses atermoiements et son absence de vision.

Faut-il remercier Thierry Pilenko et Doug Pferdehirt pour cette performance alors qu'ils furent au top des revenus du CAC40 lorsque Technipfmc en faisait encore partie ?

Que font les investisseurs institutionnels ? BPI France ? IFPEN ? la Société Générale ? Qu'attendent-ils pour mettre en place un management qui redonne de la valeur à l'entreprise et une vision à l'entreprise ?

Le Bureau pour l'ARTP – Octobre 2020

Résultat net, EBITDA, EBITDA ajusté. Comprendre ces concepts ?

Jean-Michel Gay

Introduction

La lecture de cet article a pour but de vous familiariser avec ces concepts financiers et de comprendre comment leur utilisation permet de transformer un patient mourant en un patient bien portant. Dans la première partie nous illustrerons ces associations en utilisant les rapports annuels de 2017 à 2019 ce qui devrait vous permettre d'acquérir et maîtriser la grille de lecture des documents comptables publiés par TechnipFMC. Dans la deuxième partie nous appliquerons cette grille de lecture aux documents transmis au marché lors de la publication des comptes T2 2020 et nous verrons comment d'un patient mourant le docteur EBITDA ajusté le transforme en patient en voie de guérison

Première partie

L'état de santé de TechnipFMC peut s'apprécier au travers de la lecture et de l'analyse des comptes consolidés et en particulier dans les 4 documents comptables, à savoir : le compte de résultat¹, le bilan² et le tableau de flux de trésorerie³, et accessoirement l'état des fonds propres⁴, publiés avec chacun des rapports annuels.

Ces documents sont publiés chaque trimestre. Une fois par an, ils sont communiqués aux actionnaires après avoir été certifiés par le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers. Quelques heures après leurs publications, TechnipFMC organise une conférence audio téléphonique avec les analystes financiers⁵ qui suivent la société.

TechnipFMC est représenté par D Pferderhit et M Mannen. Ils font une synthèse de l'état de la société à partir des comptes établis aux normes GAAP⁶. Depuis le 17/01/2017, ils n'ont jamais fait référence aux comptes établis suivant les normes IFRS⁷.

Pourquoi ?

En premier lieu et sans aucun doute, les américains sont plus à l'aise avec les normes GAAP qu'avec celles de l'IFRS qu'ils ignorent très probablement.

Cependant, il est très surprenant de constater que les dirigeants de TechnipFMC, dont la société de droit anglais, établie et enregistrée en Angleterre, occultent entièrement l'existence des publications financières établies aux

normes IFRS qui sont les seules légalement valables. Une société de droit Anglais enregistrée en Angleterre qui jusqu'au 31/12/2019 faisait partie de l'Union Européenne. Ceci est d'autant plus surprenant que le résultat net, suivant les normes GAAP et IFRS diffèrent. Le tableau 1 montre que les normes GAAP tendent à donner une vision embellie du résultat net.

Norme	2019	2018	2017
Résultat net - norme GAAP	-\$2 415,20	-\$1 921,60	\$113,30
Résultat net - norme IFRS	-\$2 454,00	-\$1 756,40	-\$65,30
Delta GAAP - IFRS	\$38,80	-\$165,20	\$178,60

Tableau 1 - Comparaison résultat net suivant normes (en millions \$)

Quoi de plus étrange ? Que peut cacher cette omission ? Pourquoi mettre en valeur l'« Adjusted EBITDA » et taire le résultat net ?

Voici quelques pistes afin de vous permettre de comprendre :

- ✓ La philosophie des normes GAAP est différente des normes IFRS ;
- ✓ Un langage ambigu se cache derrière l'expression : « EBITDA excluding credit and charges » ;
- ✓ Et que cache l'expression « adjusted EBITDA »

Le rapport annuel établi suivant les normes GAAP est un rapport dont la structure est conforme aux exigences imposées par la section 13 édictée par la SEC⁸. Le TU 106 fournit sous forme de note, la différence essentielle de philosophie entre les normes GAAP et IFRS.

Rappelons :

Que les normes GAAP visent d'abord à diffuser les informations économiques d'une entreprise vers l'extérieur, afin que les investisseurs puissent disposer d'états financiers leur permettant de connaître la solidité économique des sociétés auxquelles ils apportent des capitaux. À la différence, la fonction de base des normes IFRS est de fournir des références patrimoniales en conformité avec les exigences légales et de répondre aux demandes de garanties des administrations, des créanciers, des investisseurs et des salariés.

¹ Consolidated statement of income

² Consolidated balance sheet

³ Consolidated statement of cash-flows

⁴ Consolidated statement of changes in the stockholder's equity.

⁵ 42 cabinets d'analyse financière ont été déclarés par TechnipFMC, 2 sont français (Société Générale, Kepler

Cheuvreux, résultat de la fusion entre Kepler Capital Markets et

Crédit Agricole opérée en avril 2013) et 1 franco-allemand (Oddo BHF)

⁶ Generally Accepted Accounting Practices, normes comptables à suivre par les sociétés américaines

⁷ International Financing Reporting Système, normes comptables à suivre par les sociétés européennes

⁸ Security Exchange Commission exchange act 1934

De toute évidence, D Pferderhit et M Mannen ont opté pour une présentation des comptes aux normes GAAP, afin de démontrer que la solidité économique de la société qu'ils dirigent et de passer sous silence la vision patrimoniale qui est catastrophique. En effet, depuis trois ans, le patrimoine de la société a vu son actif net et donc ses fonds propres se réduire comme une peau de chagrin. Financièrement, le malade Technip FMC est donc sérieusement atteint. Mais de cela, D. Pferderhit et sa comptable en chef M. Mannen s'en moquent et n'ont cessé de montrer que le malade se porte bien !

En cela les normes GAAP servent en partie leurs intérêts puisqu'elles ouvrent la possibilité d'introduire deux indicateurs économiques : l'excédent brut d'exploitation (EBE) ou en anglais EBITDA⁹ ainsi que « l' Adjusted EBITDA » ou EBITDA ajusté.

Or, bien que l'EBITDA soit souvent présenté comme un indicateur mesurant les profits d'une entreprise, l'investisseur doit être méfiant, car il a de très sérieuses limites. En particulier l'EBITDA ignore les charges souvent très importantes liées aux paiements des intérêts et surtout celles des amortissements et de dépréciation qui dans le cas de TechnipFMC sont importantes comme le montre le tableau 2.

Pour établir un tel tableau, il faut partir du résultat d'exploitation ou EBIT, tel que figure dans le Compte de Résultat et ensuite l'ajuster en fonction des charges calculées la dépréciation et l'amortissement figurant dans le tableau des flux financiers.

Postes du compte de résultat (GAAP)	2019	2018	2017	Source
Revenu	\$13 409,1	\$12 552,9	\$15 056,9	Compte de résultat
Résultats d'exploitation (EBIT)	-\$1 684,5	-\$1 127,2	\$994,9	Compte de résultat
Dépréciation et Amortissement	\$509,6	\$550,4	\$614,7	Tableau des flux financiers
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	-\$1 174,9	-\$576,8	\$1 609,6	Somme EBIT + dépréciation et amortissement

Tableau 2 - Calcul de l'EBITDA sur les trois dernières années (en millions \$)

Malgré cet ajustement, nous voyons que l'excédent brut d'exploitation ou EBITDA reste négatif et, le plus inquiétant encore, depuis 3 ans ne cesse de se dégrader. D. Pferderhit et sa comptable en chef M. Mannen ne sauraient accepter cela et font donc référence dans leur communication financière à un autre concept comptable : l'EBITDA ajusté.

En quoi consiste ce concept ? Est-il licite de s'y référer ? Quel est son objectif ?

- Le concept de l'EBITDA ajusté consiste à exclure de l'EBITDA certaines autres charges et crédits d'exploitation. C'est une sorte de fuite en avant puisqu'à force d'exclure des charges et des crédits du résultat d'exploitation, on aboutit à des chiffres qui n'ont plus aucune signification. Ainsi en passant du résultat net au résultat d'exploitation puis à l'EBITDA, on a changé à chaque fois l'échelle de température du thermomètre mesurant l'état de la santé financière de Technip FMC. Avec le concept d'EBITDA ajusté, on change de nouveau l'échelle de mesure sans doute afin de minimiser l'état réel du malade qui est devenu moribond.
- Rien n'interdit à une entreprise de communiquer sur le concept de l'EBITDA ajusté qui est défini par l'item 10 de la régulation S-K de la SEC¹⁰.

- L'objectif de l'EBITDA ajusté est de fournir une image embellie de l'état financier d'une société afin de ne pas désespérer les actionnaires et décourager les investisseurs.

Quelles « autres charges et crédits » peuvent être exclues de l'EBITDA et permettent d'arriver à l'EBITDA ajusté ?

Ce sont les charges et crédits « exceptionnels », mais ils ne sont toutefois pas clairement définis. Les entreprises y mettent ce qu'elles veulent ou ce qui les arrange. Par conséquent, la pertinence de cet indicateur est également limitée en cas de comparaison entre des entreprises différentes.

Pour ce qui concerne Technip FMC, les « autres charges et crédits » pris en compte dans sa communication financière sont :

- Les dépréciations de Goodwill et autres charges
- Les charges de restructuration et autres charges
- Les charges résultant de la fusion et de l'intégration de Technip et FMC Technologies
- Les charges de séparation suite au spin-off du segment Onshore / offshore
- Les charges de réorganisation
- Les charges liées aux contentieux
- Les ajustements du prix d'achat

⁹ Acronyme signifiant Earning Before Interest Depreciation and Amortization

¹⁰ Voir <https://www.sec.gov/files/cf-financial-reporting-manual.pdf>

Le tableau 3 montre comment TechnipFMC passe d'un EBITDA fortement négatif à un EBITDA ajusté largement positif.

Postes du compte de résultat (GAAP)	2019	2018	2017	Source
Revenu	\$13 409,1	\$12 552,9	\$15 056,9	Compte de résultat
Résultats d'exploitation (EBIT)	-\$1 684,5	-\$1 127,2	\$994,9	Compte de résultat
Dépréciation et Amortissement	\$509,6	\$550,4	\$614,7	Tableau des flux financiers
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	-\$1 174,9	-\$576,8	\$1 609,6	Somme EBIT + dépréciation et amortissement
Autres charges et crédits				
Charges de dépréciation de Goodwill	\$2 484,1	\$1 792,6	\$34,3	Compte de résultat
Charges de restructuration	\$37,0	\$38,6	\$157,2	?
Charges résultant de la fusion et de l'intégration	\$31,2	\$36,5	\$101,8	?
Charges liées au changement de méthode comptable	\$0,0	\$0,0	\$21,9	?
Charges de séparation suite au spin-off du segment On / Off	\$72,1	\$0,0	\$0,0	?
Charges liées à la réorganisation	\$25,3	\$0,0	\$0,0	?
Charges de contentieux	\$54,6	\$280,0	\$0,0	Charge payée au titre de l'affaire Unionoil et Brésil
Crédit résultant de désinvestissement	\$0,0	-\$31,6	\$0,0	?
Crédit lié à l'ajustements de prix d'achat	\$0,0	-\$2,5	\$58,2	?
Réforme fiscale	\$0,0	\$0,0	\$0,0	?
Charges liées à l'évaluations de provisions	\$0,0	\$0,0	\$0,0	?
Total autres charges et crédits	\$2 704,3	\$2 113,6	\$373,4	
EBITDA ajusté	\$1 529,4	\$1 536,8	\$1 983,0	Somme EBITDA + autres charges et crédits

Tableau 3 - Calcul de l'EBITDA ajusté sur les trois dernières années (en millions \$)

Un rapide examen des line items amène à faire les commentaires suivants :

1. Les charges de dépréciation du Goodwill en 2018 et 2019 permettent de faire apparaître un EBITDA ajusté positif. Cette charge pouvait-elle être considérée comme « exceptionnelle » alors qu'elle n'est que routine depuis 2018 ? La publication des comptes T1 2020, qui une fois de plus déprécie le Goodwill l'atteste. La technique de dépréciation fait mécaniquement augmenter l'EBITDA ajusté. On peut donc conclure que l'EBITDA ajusté présenté par Technip FMC est erroné et pour le moins donne une fausse image de l'état financier de la société, car ces charges n'ont rien d'exceptionnel. Elles sont, hélas pour les actionnaires, routinières !
2. Sur une période de trois ans les charges de restructuration sont légèrement supérieures à \$ 72 millions. *Quelle est la raison de l'exclusion de cette charge ?*
3. Sur une période de trois ans les charges de fusion / intégration sont légèrement supérieure à \$ 169 millions. *Quelle est la raison de l'exclusion de cette charge ?*
4. Sur une période de quelques mois les charges de séparation sont légèrement supérieures à \$ 72 millions. *A ce rythme, ce type de charge va exploser en 2020, vu que la date de divorce est repoussée sine die, mais que des consultants travaillent toujours sur le sujet.*
5. Les charges de contentieux affèrent aux paiements de sommes dues au DJO, l'état Brésilien.

L'EBIDA ajusté est donc une astuce américaine pour embobiner le monde : altération de la réalité, malversation sémantique, déformation à leur guise de l'information en fonction de leur besoin.

« Du fait de sa pertinence limitée en ce qui concerne la réussite globale d'une entreprise, l'EBITDA a été fortement **critiqué** ces dernières années. Cette critique est due au fait que : certaines entreprises ont essayé de dissimuler leur mauvaise situation financière avec cet indicateur. Comme précisé précédemment, il ne fournit aucune information sur la situation financière de l'entreprise à proprement parler. Selon un rapport FAZ de 2003 l'opérateur Internet AOL Time Warner annonçait par exemple un EBITDA de 8,8 milliards de dollars et essayait ainsi de détourner l'attention des 53 milliards de dollars de perte qui n'étaient pas pris en compte par cet indicateur. Étant donné que certaines entreprises sont allées encore plus loin et ont tenté d'améliorer leurs résultats sous couvert de l'EBITDA, chez les économistes, l'acronyme s'est vu affubler de la désignation sarcastique « earnings before I tricked the dumb auditor » que l'on peut traduire littéralement par : « bénéfice avant de tromper cet idiot de commissaire aux comptes ».

Deuxième partie

Mais l'utilisation de l'EBITDA ajusté est plus pernicieux et sert les intérêts d'un segment bien spécifique : le subsea.

Prenons les résultats T2 2020 du Subsea, publié le 30/07/2020, comme exemple et vous comprendrez le tour de magie.

Au second trimestre le segment Subsea affiche une perte d'exploitation (operating profit ou EBIT) de \$ 75.6 millions.

Cette perte est due au fait que les charges d'exploitation sont supérieures aux produits. Quoi de plus simple que de décider d'exclure du résultat d'exploitation certaines charges sous « divers prétextes » qui restent entièrement au choix du management de Technip FMC.

Faisant ainsi, le résultat d'exploitation sera plus présentable, si on exclut :

1. \$ 32.5 millions de charge de « dépréciation et autres charges » et,
2. \$ 35.9 millions de charges de « restructuration et autres charges » et,
3. \$ 27.4 millions de dépenses au titre de la « COVID 19 ».

soit un total de \$ 95.8 millions de charges, le résultat d'exploitation qui était négatif de \$ 75 millions devient positif car $-75.6+95.8 = \$ 20.2$ millions. Miracle ? Le malade est sorti de la réanimation.

Encore faut-il montrer qu'il est sur le chemin de la guérison. Là entre en scène le docteur « EBITDA ajusté » dont le traitement consiste à exclure les charges d'amortissement pour \$ 79.4 millions. Et c'est ainsi que l'EBITDA ajusté ressort à $+20.2+79.4$ soit \$ 99.6 millions. Voilà comment le malade d'un état de coma avancé, du fait d'un résultat d'exploitation négatif a retrouvé des couleurs. C'est tout à fait dans la continuité du style de démonstration de Powell et sa petite ampoule contenant des armes de destruction massive. Rendre crédible ce qui ne l'est pas.

Cette démonstration offre aussi un autre avantage. Rendre Technip Energie moins bien portant que ses frères Subsea et Surface, les enfants préférés de Pferdehirt, le géniteur.

En Effet

- Pour Subsea un résultat d'exploitation de $-\$ 75.6$ millions, l'EBITDA ajusté est de \$ 99.6 millions.
- Pour Technip Energies un résultat d'exploitation de $+\$ 231.3$ millions, l'EBITDA ajusté est de \$ 162.6 millions.

Ainsi le moribond Subsea après avoir été traité par le docteur EBITDA ajusté est en meilleure santé que Technip Energies qui après avoir subi le même traitement semble se porter plus mal. Subsea a repris du poids et grossi de \$ 175.2 millions alors que Technip Energies a perdu du poids et maigri de \$ 58.7 millions.

Voilà la conclusion que Pferdehirt souhaite voir tirer par les investisseurs en les embobinant avec ce style de démonstration.

Un autre détail qui n'en n'est pas un

Le « Proxy Statement » est un document de 148 pages fourni aux actionnaires avant l'assemblée générale pour le vote des motions proposées. Il contient des informations intéressantes sur la rémunération des membres du conseil d'administration, du CEO et de 4 dirigeants opérationnels (page 67). On peut y voir que la rémunération des « executive officers » ou dirigeants opérationnels contient

plusieurs éléments variables de performance et de fidélisation : une part est constituée de plans d'actions gratuites et de stock-options, une autre partie est un bonus salarial ou part variable du salaire (*annual cash incentive bonus*).

La part variable repose pour moitié sur l'attente d'objectifs d'EBITDA :

- 25% sur un objectif d'EBITDA en millions de dollars,
- 25% sur un objectif d'EBITDA ramené au chiffre d'affaire en %.

Si les objectifs sont atteints, la part variable est accordée, s'ils sont dépassés, la part variable est augmentée en proportion du dépassement ! Les objectifs n'étant pas ambitieux par rapport aux années précédentes, ils sont dépassés en 2019 et les paiements en 2019 sont de 162 % de la somme de base pour l'EBITDA et de 155 % pour l'EBITDA ramené au chiffre d'affaire. Dans ce dernier cas, l'objectif de 2019 était de 9 % alors que le réalisé en 2017 était de 12.2 % et 13,5 % en 2018. Le réalisé en 2019 était de 11.4% avec un trimestre à 13,1 % (la moyenne de l'année et le meilleur trimestre sont pris en compte dans le calcul). Il en est de même pour l'EBITDA en millions de dollars.

Donc, des objectifs peu ambitieux ont permis de distribuer aux 4 dirigeants opérationnels un bonus de 164 % à 174 % de la somme de base ce qui représente globalement un doublement de leur salaire fixe ! Ce même mécanisme est certainement décliné pour d'autres dirigeants opérationnels du groupe. On voit donc un autre intérêt d'EBITDA pour les dirigeants de Technip FMC.

CONCLUSION

Le « résultat net » sur une période de trois ans s'est avéré systématiquement négatif, indiquant ainsi une diminution de la valeur de l'entreprise.

Pour masquer cet échec, le management de la société a pris l'habitude de faire référence à l'EBITDA, ce qui lui permet d'occulter la laideur du « résultat net » en permanence négatif. Ce solde intermédiaire de gestion permet d'occulter les charges liées aux charges d'intérêt, de dépréciation et d'amortissement. Comme l'EBITDA est lui aussi peu ou pas attractif, le management de la société biaise encore un peu plus les chiffres en faisant appel à l'« EBITDA ajusté ». Ce solde intermédiaire de gestion permet d'occulter d'autres charges (et crédits) qui sont laissées au libre arbitre du management de la société.

Ainsi d'une société pour le moins très malade, le management la transforme en société en cours de rétablissement jusqu'au point d'en faire un malade guéri. Faisant ainsi, il nuit aux intérêts de Technip Energies. Voilà comment la communication financière du management biaise la vérité.

Petit bonus, les objectifs d'EBITDA bien ajusté permet aux dirigeants d'augmenter leur *cash incentive bonus*. On n'est jamais si bien servis que par soit même !

Résultats Financiers de TechnipFMC aux 2ème et 3ème trimestres 2020

Philippe Robin

Technipfmc a annoncé ses résultats financiers pour le 2ème trimestre le 29 juillet et le 21 octobre pour le 3ème trimestre après la fermeture de la bourse à New-York. Les résultats trimestriels sont supportés par un communiqué de presse, document d'une trentaine de pages, dont la moitié est narrative et l'autre moitié sont des tableaux de chiffres en millions de dollars. Ils sont disponibles sur le site de Technipfmc en anglais et en français ainsi que sur le site de l'association en français.

Le tableau ci-après donne les chiffres les plus importants des résultats financiers et leur évolution depuis la fusion de 2017.

1. En quelques mots

Les communiqués de presse du 2ème et 3ème trimestre débutent par des auto-satisfécits sur les **très bonnes réalisations, le carnet de commande à un haut niveau**, des liquidités importantes, l'atteinte des objectifs de réduction des coûts et un flux de trésorerie en amélioration. Globalement, les résultats du 3ème trimestre sont une stabilisation et une consolidation de ceux du 2ème trimestre qui sont une rupture avec ceux des trimestres précédents.

Les objectifs annuels publiés le 26 février **ont été significativement ajustés le 29 juillet** en s'alignant sur les résultats du 2ème trimestre ; c'est plus simple de prédire l'avenir quand il devient du passé !

À y regarder de plus près, les résultats sont plus mitigés :

- **Les chiffres d'affaire par segment sont globalement en ligne avec ceux de 2019, sauf pour le segment Surface Technologies**, malgré le Covid-19 mais en deçà de 16% des prévisions du 26 février 2020.
- **Les coûts Corporate sont en baisse significative, en particulier les pertes de change** sont enfin réduites mais toujours en pertes au 2ème trimestre et se transforment en un léger gain au 3ème trimestre. Enfin !
- **La trésorerie nette est encore en baisse significative, la trésorerie d'exploitation encore négative au 2ème trimestre, positive au 3ème trimestre.** L'objectif de trésorerie a significativement changé en juillet, il devient « juste être positif » alors qu'en février l'objectif était d'un milliard de dollars ! Les baisses de trésorerie sont masquées par la liquidité mais cela ne trompe que ceux qui le veulent bien.
- **Les résultats d'exploitation sont négatifs pour les branches Subsea (2ème trimestre) et Surface (2ème et 3ème trimestres), positifs pour Technip Energies (Onshore/Offshore).** Un bricolage sur l'EBITDA (voir plus loin et l'article « Résultat net, EBITDA, EBITDA

ajusté. Comprendre ces concepts ? » dans le présent TU 114) permet de sauver la face du Subsea et du Surface par rapport à Technip Energies.

- **Le résultat net**, hors éléments exceptionnels, est inférieur à ceux de 2019 et est **négatif pour le 3ème trimestre**, ce qui indique que les marges se réduisent. Le résultat net du 2ème trimestre est légèrement positif grâce à un bénéfice exceptionnel sur un règlement de litige de Technip Energies, sans cela il serait significativement négatif.
- L'objectif de réduction des coûts de plus de 350 millions de dollars annoncés début avril sont déclarés atteints à la fin du 3ème trimestre, en avance sur le calendrier fixé mais sans détails sur la nature de ces réductions de coûts et cela ne se répercute pas sur le résultat net.
- **Le montant des commandes placées sur le 2ème trimestre est en forte baisse**, avec un bon chiffre pour le Subsea au 3ème trimestre. La pandémie mondiale bloque les grosses décisions d'investissements. Toutefois, le backlog reste à un niveau très haut, sauf pour le Surface.
- **L'impact de la COVID-19 n'est pas clairement identifié**, si ce n'est des charges exceptionnelles non documentées, parfois utilisé comme excuse à des sous performances.

Pas un mot sur la scission, si ce n'est en tant que **risque lié à l'aptitude de Technipfmc de réaliser la séparation !**

Les départs de Mmes Catherine MacGregor et Dianne Ralston sont ignorés.

2. Subsea

Le chiffre d'affaire est en ligne avec le chiffre d'affaire moyen sur l'année 2019 pour le 2ème trimestre et en hausse pour le 3ème mais en deçà de la prévision annuelle du 26 février 2020, prévision ajustée le 29 juillet au chiffre de ce 2nd trimestre.

Le résultat d'exploitation est négatif au 2ème trimestre avec une perte de 75,6 millions de dollars dont 95,8 millions de restructuration et 27,4 millions de charges directement attribuables au COVID-19 et il est positif **avec un gain de 20,3 millions** de dollars pour le 3ème trimestre soit une marge faible de 1,4% sur le chiffre d'affaire. **L'EBITDA ajusté s'établit à 99,6 millions, soit une marge de 7,2% au 2ème trimestre et à 146,0 millions, soit une marge de 9,7% en amélioration au 3ème trimestre**, toutefois ces chiffres sont à comparer aux 11,8% moyen de

2019 ou aux 14,5% de 2018 ou aux 19,1% de 2017. A noter également le volume important d'amortissement et dépréciations ajustés à 32,5 millions au 2^{ème} trimestre et 82,2 millions au 3^{ème} qui permet de remonter l'EBITDA.

Le taux d'utilisation des navires n'est pas précisé dans les communiqués et rien n'est précisé concernant l'utilisation de la flotte et l'impact du COVID-19 sur son activité. On peut imaginer qu'il n'est pas très bon.

La prise de commande en forte baisse au 2^{ème} trimestre



à 511,7 millions de dollars ne représente que 37% du chiffre d'affaire du trimestre mais elle est **en forte hausse au 3^{ème} trimestre** à 1607,1 millions de dollars grâce à deux grands contrats au Brésil et en Guyane. La prise de commande représente 107% du chiffre d'affaire du 3^{ème} trimestre, ce qui est un bon rattrapage des trimestres précédents. Le backlog reste à un niveau élevé représentant 5 fois le chiffre d'affaire du 3^{ème} trimestre mais est en baisse de 13% par rapport à la moyenne de 2019.

3. Technip Energies

Le chiffre d'affaire est en ligne avec le chiffre d'affaire moyen sur l'année 2019 mais en deçà de la prévision du 26 février 2020, prévision ajustée le 29 juillet au chiffre de ce 2nd trimestre. Le chiffre d'affaire est soutenu par le projet Arctic LNG, des projets en Afrique, en Amérique du Nord et en Inde et grâce à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la logistique et des chantiers. Toutefois, l'impact fortement décroissant de YAMAL LNG n'est pas encore compensé par des projets en phase préliminaire comme Arctic LNG, BAPCO modernisation et ENI Coral South FLNG au Mozambique.

Le résultat d'exploitation est positif avec une marge de 231 millions de dollars au 2^{ème} trimestre, dont un bénéfice de 113,2 millions issus d'un règlement favorable d'une action en justice, sans plus de précision ; nous avons demandé des explications à la communication de Technipfmc mais nous n'avons pas eu de réponse. A noter également une charge de 24,8 millions attribuable au COVID-19. **Le résultat d'exploitation du 3^{ème} trimestre**

est positif avec un gain de 129,5 millions de dollars soit une marge de 8,1% sur le chiffre d'affaire.

L'EBITDA ajusté s'établit à 162,6 millions au 2^{ème} trimestre, soit une marge de 10,6%, à 174,5 millions au 3^{ème} trimestre soit une marge de 10,9% à comparer aux 16,6% moyen de 2019 ou aux 13,6% de 2018 ou aux 11,1% de 2017. **Il est étrange que le bénéfice exceptionnel lié au règlement d'une action en justice (113,2 millions) ne soit pas comptabilisé dans l'EBITDA** du 2^{ème} trimestre car il s'agit bien d'un résultat d'exploitation ; dans ce cas, il serait de 17,9%. Ce petit tour de passe-passe permet de réduire la marge EBITDA de Technip Energies à un niveau plus proche du Subsea et de montrer que le segment Subsea se porte aussi bien que Technip Energies. De plus, les plans d'incitation du personnel reposent en partie sur le résultat EBITDA de leur branche ; il ne faudrait pas que ceux de Technip Energies soient trop gâtés, peut-on le penser ?

La prise de commande en forte baisse à 835,8 millions de dollars au 2^{ème} trimestre ne représente que 54% du chiffre d'affaire du trimestre et à 412,8 millions de dollars au 3^{ème} trimestre ne représente que 25% du chiffre d'affaire du trimestre. Ceci est en lien direct avec la situation sanitaire au niveau mondial et sa répercussion sur les décisions d'investissements majeurs. Les commandes signées sont principalement des études (pré-FEED et FEED) qui peuvent être des signes positifs pour l'avenir. Le backlog reste toutefois à un niveau élevé représentant plus de 7,5 fois le chiffre d'affaire d'un trimestre.

4. Surface Technologies

Le chiffre d'affaire du 2^{ème} trimestre est en forte baisse de 42% par rapport au 1^{er} trimestre et de 41% par rapport à la moyenne des trimestres de 2019. **Le chiffre d'affaire du 3^{ème} trimestre est également en forte baisse** de 45% par rapport à la moyenne des trimestres de 2019, de 31% par rapport au 1^{er} trimestre 2020 et de 7% par rapport au 2^{ème} trimestre. Il est également en recul de 40% par rapport à la prévision du 26 février 2020 et de 10% vis-à-vis de la prévision ajustée le 29 juillet. Ceci reflète la chute des marchés d'Amérique du Nord liée au COVID-19 et au très fort ralentissement des investissements dans le pétrole et le gaz de schiste. 60% à 70% du chiffre d'affaire provient de régions autres que l'Amérique du Nord.

Le segment est en perte d'exploitation à 13,4 millions de dollars au 2^{ème} trimestre et à 7,0 millions de dollars pour le 3^{ème} trimestre.

L'EBITDA est faiblement positif à 8,3 millions au 2^{ème} trimestre où 3,4% du chiffre d'affaire, soit une baisse de plus de 80% par rapport à la moyenne des trimestres de 2019. **Au 3^{ème} trimestre, il est également positif à 17,3 millions où 7,7% du chiffre d'affaire**, soit une baisse de plus de 60% par rapport à la moyenne des trimestres de

2019. Ici encore, un jeu d'écriture concernant l'amortissement et les dépréciations ajustés à 15,6 millions permet d'établir un EBITDA positif.

Les prises de commandes sont en forte baisse à 187,1 millions au 2^{ème} trimestre, soit 77% du chiffre d'affaire et à 207,5 millions au 3^{ème} trimestre, soit 92% du chiffre d'affaire, en légère amélioration par rapport au trimestre précédent. Ceci est inquiétant car le backlog est faible et ne représente qu'un trimestre et demi de chiffre d'affaire sur la base de ce 3^{ème} trimestre et moins d'un trimestre sur la base moyenne des trimestres de 2019. Rappelons que le cycle des contrats Surface est court, généralement de moins d'un an.

Pour le segment Surface Technologies, la situation est critique et l'avenir sombre.

5. Corporate

Les charges Corporate sont en diminution à 34,9 millions de dollars au 2^{ème} trimestre et à 27,7 millions de dollars au 3^{ème} trimestre. **Au 2^{ème} trimestre, il y a encore des pertes de change** de 5,8 millions mais, **enfin, au 3^{ème} trimestre nous observons des gains de change** à 3,8 millions. **Ceci est en nette amélioration mais il y a encore des progrès à réaliser** pour être en mesure de présenter des résultats satisfaisants. Les charges Corporate imputent de 32% les résultats du groupe et de 12% l'EBITDA au 2^{ème} trimestre, de 18% les résultats d'exploitation du groupe et de 7% l'EBITDA au 3^{ème} trimestre.

A noter que **la présentation est maintenant changée** et que les gains ou pertes de change sont présentés séparément dans les états financiers ; **on change le thermomètre à défaut de faire tomber la fièvre !**

La charge nette des intérêts est en augmentation à 74,4 millions au 2^{ème} trimestre, à 91,8 millions au 3^{ème} trimestre, y compris une augmentation de la dette à payer aux partenaires pour un montant respectivement de 50,8 millions et de 61,9 millions.

Les dépréciations et amortissements se sont élevés à 106,6 millions au 2^{ème} trimestre, dont 74% en Subsea ce qui permet de faire monter l'EBITDA du Subsea de 79,4 millions. Au 3^{ème} trimestre, les dépréciations et amortissements



se sont élevés à 108,5 millions, dont 76% en Subsea et 14% en Surface ce qui permet de faire monter l'EBITDA

du Subsea de 146 millions et celui du Surface à 7,0. On voit

également un poste « pertes de valeurs et autres charges » de 17,6 et 5,4 respectivement qui agissent dans le même sens.

Avec 4 809,5 millions de dollars **de trésorerie et équivalents** de trésorerie à la fin du 2^{ème} trimestre et 4 244,0 millions à la fin du 3^{ème} trimestre **est encore en baisse**, de 18% par rapport à la fin 2019. **La trésorerie nette est encore et toujours en baisse** pour atteindre 302,5 millions **à la fin de ce 2^{ème} trimestre** et pour la première fois **en légère hausse à 383,8 millions à la fin du 3^{ème} trimestre. Toutefois, la trésorerie nette actuelle représente moins du 10^{ème} de la trésorerie au moment de la fusion** (3 716,4 millions), principalement apportée par Technip.

Pour mettre la poussière sous le tapis, la direction annonce

une **liquidité nette** de 6,8 milliards de dollars au 2^{ème} trimestre. Tout simplement, le groupe a pu bénéficier des opportunités financières d'emprunts ouvertes par les gouvernements Français et Anglais pour lutter contre la crise financière induite par la COVID-19. Au 3^{ème} trimestre, on n'en parle plus, les liquidités ne sont plus mentionnées, seraient-elles comme neige au soleil ? ou cela n'a trompé

personne est l'écran de fumées est oublié ?



Le flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation est encore et toujours négatif à 66,0 millions **à la fin du 2^{ème} trimestre** mais il est **enfin positif au 3^{ème} trimestre** à 102,1 millions au 30 septembre, soit 168 millions de différentiel sur le 3^{ème} trimestre.

Les prévisions du 26 février donnaient un flux de trésorerie d'exploitation supérieur à 1 milliard pour 2020, chiffre revu à la baisse le 29 juillet à « légèrement positif, entre 0 et 150 millions » ! Ces prévisions sont-elles encore crédibles ou décrédibilisent-elles la maîtrise financière du groupe ?

On apprécie l'excellence des financiers du groupe.

6. Autres Annonces

Pas grand-chose de neuf dans le communiqué, surtout des absences :

- L'objectif de réduction des coûts supérieur à 350 millions de dollars est annoncé atteint à la fin du 3^{ème} trimestre mais ceci n'est pas traduit dans le **résultat net qui est négatif à 3,9 millions**. Espérons qu'il ne s'agira pas juste d'un jeu d'écriture et qu'il se traduira dans les résultats du groupe...

- **Aucune mention de la scission**, c'est comme si cela n'avait jamais existé !!!
- **Aucune mention du départ de Catherine MacGrégor** et de son remplacement par Arnaud Pieton. Certes, ce départ a été annoncé le 2 octobre, au début du 4^{ème} trimestre, mais ceci était bien connu lors de la diffusion des résultats le 21 octobre.
- **Aucune mention du départ de Dianne Ralston**,



« chief legal officer », qui a été annoncé le 22 septembre et qui a été effectif le 1 octobre.

Deux départs parmi les neuf directeurs du COMEX dans la même semaine ! mais rien n'est mentionné à leur sujet dans le communiqué de presse diffusé 20 jours après... ce doit être un micro-événement anodin.

7. Conclusion

Des résultats mitigés et globalement en continuité sur les deux trimestres, en **légère amélioration pour le Subsea et Technip Energies** et en **détérioration pour le Surface sur le 3^{ème} trimestre** mais en rupture avec les trimestres précédents.

Si on veut trouver des éléments positifs, on peut voir que la crise induite par la COVID-19 n'impacte que moyennement les résultats, sauf pour le segment Surface Technologies et que les dépenses Corporate sont en amélioration.

A l'opposé, ces résultats sont dans la continuité **d'une baisse des activités et de rentabilité du groupe**, en particulier pour les segments Subsea et Surface. **La trésorerie nette est encore et toujours moribonde**, les commandes au 2^{ème} et 3^{ème} trimestres sont en très nette baisse, sauf pour le Subsea au 3^{ème} trimestre, même si le carnet de commande reste élevé pour le Subsea et Technip Energies.

Rien sur la scission, tout comme pour les **départs de Catherine MacGrégor et Dianne Ralston**.

Entre l'annonce des résultats du 2^{ème} trimestre et de ceux du 3^{ème} trimestre, **le cours de l'action a baissé de 30% environ**, c'est dire la confiance que les investisseurs ont dans Technipfmc et son management au travers de sa communication. La remontada observée mi-novembre à la suite de l'annonce de vaccins anti-covid efficaces ne fait que récupérer le niveau de cours avant l'annonce des résultats du 2^{ème} trimestre.

Les résultats financiers du 4^{ème} trimestre et avec eux ceux de l'année 2020 sont attendus vers le 20 février 2021. Seront-ils dans cette continuité ? Il n'y a plus de goodwill à déprécier en Subsea et Surface ... mais il reste d'autres actifs qui pourraient subir le même sort. A suivre.

Il est grand temps que Technip Energies prenne son indépendance.



	2017 GAAP			2019 GAAP					IFRS			2020 GAAP			
	Global 2017	Global 2018	Global 2019	1T2019	2T2019	3T2019	4T2019	Global 2019	Global 2019	1T2020	Prévision pour 2020 du 26/02/2020	Prévision pour 2020 du 25/07/2020	2T2020	Prévision pour 2020 du 07/07/2020	3T2020
Chiffre d'affaire	\$ 15 056,9	\$ 12 552,9	\$ 13 426,2	\$ 2 913,0	\$ 3 434,2	\$ 3 335,1	\$ 3 726,8	\$ 13 409,1	\$ 3 130,3	\$ 15,1 à 15,9	\$ 12,5 à 13,5	\$ 3 158,5	\$ 12,5 à 13,5	\$ 3 395,7	
Subsea	\$ 5 877,4	\$ 4 840,0	\$ 5 233,0	\$ 1 185,3	\$ 1 508,7	\$ 1 342,2	\$ 1 486,8	\$ 5 233,0	\$ 1 253,1	\$ 6,2 à 6,5	\$ 5,3 à 5,6	\$ 1 378,5	\$ 5,3 à 5,6	\$ 1 501,8	
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 7 904,5	\$ 6 120,7	\$ 6 268,8	\$ 1 335,1	\$ 1 505,0	\$ 1 596,3	\$ 1 832,4	\$ 6 268,8	\$ 1 547,7	\$ 7,5 à 7,8	\$ 6,3 à 6,8	\$ 1 538,3	\$ 6,3 à 6,8	\$ 1 608,2	
Technologies de Surface	\$ 1 274,6	\$ 1 592,2	\$ 1 634,0	\$ 392,6	\$ 420,5	\$ 396,6	\$ 407,6	\$ 1 617,3	\$ 1 634,0	\$ 1,4 à 1,6	\$ 0,95 à 1,15	\$ 241,7	\$ 0,95 à 1,15	\$ 225,7	
Corporate et autres	\$ 0,4														
Charges et dépenses	\$ 14 091,7	\$ 13 470,5	\$ 14 810,7	\$ 2 778,2	\$ 3 120,6	\$ 3 095,9	\$ 5 816,0	\$ 14 810,7	\$ 6 266,3	\$ 3 054,4	\$ 3 054,4	\$ 3 054,4	\$ 3 054,4	\$ 3 255,0	
Marge brute	\$ 965,2	\$ -917,6	\$ -1 401,6	\$ 134,8	\$ 313,6	\$ 239,2	\$ -2 089,2	\$ -1 401,6		\$ -3 136,0		\$ 104,1		\$ 80,7	
Éléments corporate	\$ -674,4	\$ -955,4	\$ -284,9	\$ -181,8	\$ -279,5	\$ -245,3	\$ -284,9	\$ -991,5	\$ -184,5	\$ -184,5	\$ -109,3	\$ -109,3	\$ -109,3	\$ -113,9	
Produit (charge) corporate	\$ -311,1	\$ -594,5	\$ -540,2	\$ -93,6	\$ -138,9	\$ -128,8	\$ -178,9	\$ -540,2	\$ -112,2	\$ -130 à -190	\$ -34,9	\$ -34,9	\$ -130 à -150	\$ -22,1	
dont Gains (Perte) de change	\$ 62,2	\$ -116,4	\$ -146,9	\$ -11,6	\$ -18,0	\$ -53,2	\$ -64,1	\$ -146,9	\$ -43,3	hors change	\$ -5,8	\$ -5,8	hors change	\$ 5,6	
Charge d'intérêts	\$ -363,3	\$ -360,9	\$ -451,3	\$ -88,2	\$ -140,6	\$ -116,5	\$ -106,0	\$ -451,3	\$ -72,3	\$ -80 à -90	\$ -74,4	\$ -74,4	\$ -80 à -90	\$ -91,8	
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	\$ 679,7	\$ -1 320,6	\$ -1 801,5	\$ 122,5	\$ 255,2	\$ -34,2	\$ -2 144,5	\$ -1 801,5	\$ -3 135,7	\$ -3 135,7	\$ 107,4	\$ 107,4	\$ 107,4	\$ 120,7	
en % du chiffre d'affaire	4,5%	-10,5%	-13,4%	4,2%	7,4%	-1,0%	-57,5%	-13,4%	-100,2%		3,4%	3,4%	3,4%	3,6%	
Subsea	\$ 460,5	\$ -1 529,5	\$ 1 417,1	\$ 49,9	\$ 94,6	\$ -79,6	\$ -1 512,7	\$ 1 417,1	\$ -2 750,7	\$ -2 750,7	\$ -75,6	\$ -75,6	\$ -75,6	\$ 20,3	
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 810,9	\$ 824,0	\$ 959,6	\$ 155,7	\$ 274,0	\$ 284,6	\$ 245,3	\$ 959,6	\$ 664,4	\$ 219,5%	\$ 151,2	\$ 151,2	\$ 231,3	\$ 129,5	
Technologies de Surface	\$ 82,7	\$ 172,8	\$ 15,4%	\$ 11,7%	\$ 18,2%	\$ 17,8%	\$ 13,4%	\$ 15,3%	\$ 9,8%	\$ 9,8%	\$ 15,0%	\$ 15,0%	\$ 12,9%	\$ 8,1%	
Corporate et autres	\$ 6,5%	\$ 10,9%	\$ -40,6%	\$ 2,7%	\$ 6,1%	\$ 1,5%	\$ -171,3%	\$ -40,6%	\$ -424,0	\$ -424,0	\$ -13,4	\$ -13,4	\$ -13,4	\$ -7,0	
en % du chiffre d'affaire	0,04%	0,08%	-0,29%	0,02%	0,17%	0,01%	-4,59%	-0,29%	-1,28%	-1,28%	-5,5%	-5,5%	-5,5%	-3,1%	
en % du Résultat global avant impôt	-99,2%	N.A.	N.A.	-76,4%	-54%	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	-32,5%	-32,5%	N.A.	N.A.	
EBITDA ajusté	\$ 2 031,1	\$ 1 536,7	\$ 1 529,4	\$ 295,8	\$ 450,0	\$ 379,2	\$ 404,4	\$ 1 529,4	\$ 220,2	\$ 220,2	\$ 241,1	\$ 241,1	\$ 241,1	\$ 321,2	
Subsea	\$ 1 119,8	\$ 700,2	\$ 650,0	\$ 139,7	\$ 186,2	\$ 139,1	\$ 185,0	\$ 650,0	\$ 7,0%	\$ 7,0%	\$ 7,6%	\$ 7,6%	\$ 9,6%		
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 879,0	\$ 830,4	\$ 1 040,6	\$ 194,8	\$ 281,9	\$ 304,2	\$ 259,7	\$ 1 040,6	\$ 104,8	\$ 104,8	\$ 99,6	\$ 99,6	\$ 146,0		
Technologies de Surface	\$ 218,9	\$ 260,3	\$ 177,1	\$ 30,1	\$ 46,7	\$ 44,4	\$ 55,9	\$ 177,1	\$ 16,7%	\$ 16,7%	\$ 16,6%	\$ 16,6%	\$ 17,3		
Corporate et autres	\$ -186,6	\$ -254,2	\$ -338,3	\$ -68,8	\$ -64,8	\$ -108,5	\$ -96,2	\$ -338,3	\$ -76,2	\$ -76,2	\$ -29,4	\$ -29,4	\$ -22,2		
en % de l'EBITDA ajusté global	-9,2%	-16,5%	-22,1%	-23,3%	-14%	-28,6%	-23,8%	-22,1%	-34,6%	-34,6%	-12,2%	-12,2%	-6,9%		
Résultats financiers	\$ 679,7	\$ -1 243,8	\$ -1 684,5	\$ 122,5	\$ 255,2	\$ 82,3	\$ -2 144,5	\$ -1 684,5	\$ -3 135,7	\$ -3 135,7	\$ 107,4	\$ 107,4	\$ 107,4	\$ 120,7	
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	\$ 134,2	\$ -910,8	\$ -2 450,9	\$ 19,8	\$ 113,7	\$ -115,3	\$ -2 430,3	\$ -2 450,9	\$ -3 245,7	\$ -3 245,7	\$ 15,3	\$ 15,3	\$ 15,3	\$ 6,4	
Résultat net après impôts	\$ 113,3	\$ -921,6	\$ -2 450,9	\$ 20,9	\$ 97,0	\$ -119,1	\$ -2 414,0	\$ -2 450,9	\$ -3 256,1	\$ -3 256,1	\$ 11,7	\$ 11,7	\$ 11,7	\$ -3,9	
Résultat net ajusté hors charges et crédits	\$ 603,5	\$ 364,3	\$ 330,5	\$ 27,3	\$ 175,6	\$ 54,4	\$ 15,1	\$ 330,5	\$ -49,1	\$ -49,1	\$ 42,2	\$ 42,2	\$ 42,2	\$ 72,2	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	468,3		448,0	450,1	451,9	447,1	448,0	448,0	447,5	447,5	448,3	448,3	449,4		
Bénéfice par action Dilué en USD (\$)	\$ 0,24	\$ -4,27	\$ -5,39	\$ 0,05	\$ 0,21	\$ -0,05	\$ -5,40	\$ -5,39	\$ -7,28	\$ -7,28	\$ 0,03	\$ 0,03	\$ 0,03	\$ -0,01	
Flux de trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 468,1	\$ -1 197,4	\$ 5 190,2	\$ 4 965,3	\$ 4 621,3	\$ 5 190,2	\$ 5 190,2	\$ 5 190,2	\$ 4 959,4	\$ 4 959,4	\$ 4 809,5	\$ 4 809,5	\$ 4 244,0		
nette	\$ -834,0	\$ -1 534,1	\$ -241,10	\$ 1 031,4	\$ 839,5	\$ 596,2	\$ 714,8	\$ -241,10	\$ 588,8	\$ 588,8	\$ 302,5	\$ 302,5	\$ 302,5	\$ 383,8	
Prise de commande		Prise de commande	Prise de commande					Prise de commande							
Carnet de commande	\$ 10 196,3	\$ 11 365,9	\$ 22 693,0	\$ 17 777,6	\$ 25 781,9	\$ 24 115,3	\$ 24 251,1	\$ 22 693,0	\$ 21 962,1	\$ 21 962,1	\$ 20 603,8	\$ 20 603,8	\$ 19 646,1		
Subsea	\$ 5 143,6	\$ 4 297,9	\$ 7 992,6	\$ 7 477,3	\$ 8 747,0	\$ 8 655,8	\$ 8 479,8	\$ 7 992,6	\$ 7 773,5	\$ 7 773,5	\$ 7 085,3	\$ 7 085,3	\$ 7 218,0		
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 3 812,9	\$ 5 816,5	\$ 13 080,5	\$ 9 862,7	\$ 16 608,3	\$ 15 030,8	\$ 15 298,1	\$ 13 080,5	\$ 13 766,6	\$ 13 766,6	\$ 13 132,6	\$ 13 132,6	\$ 12 059,2		
Technologies de Surface	\$ 1 239,8	\$ 1 251,5	\$ 1 619,9	\$ 437,6	\$ 426,6	\$ 428,7	\$ 473,2	\$ 1 619,9	\$ 422,0	\$ 422,0	\$ 385,9	\$ 385,9	\$ 368,9		
Prise de commandes	Prise de commandes 2017	Prise de commandes 2018	Prise de commandes 2019	Prise de commandes 31/03/2019	Prise de commandes 30/06/2019	Prise de commandes 30/09/2019	Prise de commandes 31/12/2019	Prise de commandes 2019	Prise de commandes 31/03/2020	Prise de commandes 30/06/2020	Prise de commandes 30/09/2020	Prise de commandes 30/12/2020	Prise de commandes 30/03/2021	Prise de commandes 30/06/2021	

Backlog incluant les rembourseables

Backlog incluant les rembourseables

ACTIVITÉS DE TechnipFMC : Actualités

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com

9 juillet 2020

Le compteur PD Smith Meter® célèbre son 80e anniversaire ... et continue d'évoluer

Le compteur PD Smith Meter® fête son 80e anniversaire ce mois-ci - en même temps que le 50e anniversaire de la création de l'entreprise Smith Meter® en Allemagne.

Le compteur Smith Meter® (PD signifie Positive Displacement) a été mis au point pour la première fois en 1940 à Erie, en Pennsylvanie. Il continue d'être fabriqué dans l'une des installations de TechnipFMC Measurement & Production Solutions, ainsi que dans l'usine de la société à Ellerbek, en Allemagne.

Le produit a été créé par la société A.O. Smith Corporation - actuellement Smith Meter Inc, qui appartient à TechnipFMC. Il a évolué en s'appuyant sur les normes et la fiabilité dont font preuve chaque version. Il existe plus d'un demi-million de compteurs PD sur le terrain – ils sont utilisés dans des applications dans les secteurs aval, intermédiaire et amont.

Iulian Constantinescu, PD Meters, Turbines, Valves & Accessories Product Manager, a travaillé pendant des années sur les produits Smith Meter® et Sening® à Ellerbek et est maintenant basé à Houston, au Texas. Il partage sa connaissance du sujet : "Il existe des compteurs PD de 50 à 60 ans qui travaillent encore sur le terrain.

Nous avons reçu, par exemple, un lot provenant d'un port pour le reconditionnement et la réparation et ces exemplaires avaient été construits dans les années 1950. Nous avons remplacé quelques petites pièces et ils ont été renvoyés pour être utilisés pendant encore quelques décennies.

Notre compteur PD est une réussite parce qu'il est fiable, qu'il a une très faible perte de pression et qu'il est facile à entretenir. Les principes de base du compteur sont toujours restés les mêmes, mais nous avons progressé grâce à de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux.

La conception et la simulation assistées par ordinateur nous ont permis de rendre le compteur toujours plus fiable. Nous avons également remplacé le compteur analogique par un électronique et la prochaine étape consistera à rendre le compteur intelligent, ce qui permettra davantage de diagnostics et permettra une maintenance préventive.

Nous avons développé d'autres produits de classe mondiale nécessaires à la mesure du débit : extracteurs de gaz, vannes, tamis, contrôleurs électroniques de lots, compteurs à turbine, compteurs à ultrasons, compteurs de débit massique, systèmes d'automatisation des terminaux, et autres. Nous proposons toujours la technologie la plus adaptée pour chaque application spécifique - dans de nombreux cas, la technologie appropriée est notre compteur PD.

Notre technologie du compteur PD est la technologie de mesure de débit la plus polyvalente pour l'industrie pétrolière et fonctionne très bien même en cas de viscosité élevée, de paraffine ou de variations du débit.

Seul le compteur PD fixe une frontière physique au point de transfert entre le produit liquide qui appartient encore au vendeur et le produit liquide qui appartient déjà à l'acheteur. Aucun autre débitmètre n'offre cela.

Cela fait aujourd'hui 50 ans qu'A.O. Smith s'est installé en Allemagne. La production a débuté à Ellerbek en 1972.

En 1987, l'entreprise allemande - Smith Meter GmbH - a racheté la société Hambourgeoise F.A. Sening GmbH. Sening® qui a été fondée en 1862, et a commencé à produire des fixations pour camions-citernes et des dispositifs de distribution de pétrole en 1905. Elle est devenue le leader du marché allemand des équipements et systèmes pour stations-service et camions-citernes.

Maik Dresler, Operations Manager chez Ellerbek, ajoute : « 50 ans, c'est une véritable étape pour nous - et le 160e anniversaire de la marque Sening® sera également célébré dans quelques années. On atteint ce genre d'objectif qu'en livrant constamment à ses clients, et toute notre équipe est fière de pouvoir le faire. »

De l'autre côté de l'Atlantique, en Pennsylvanie, il y a cette même fierté et cette même passion. Kyle Anderson, Director of Life of Products, dirige l'équipe d'Erie et d'après lui : « Tout le monde ici est fier du compteur PD et de sa longue histoire. Savoir que ce sur quoi nous avons travaillé ici sera utile aux clients pendant les décennies à venir nous apporte une grande satisfaction. »

9 juillet 2020

Halliburton et TechnipFMC proposent ensemble un service de fibre optique pour le subsea

LONDRES & PARIS & HOUSTON--(BUSINESS WIRE)-- Halliburton Company (NYSE: HAL) et TechnipFMC (NYSE:FTI) (Paris:FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) présentent Odasea™, la première solution de détection acoustique distribuée pour les puits sous-marins. La plate-forme technologique permet aux opérateurs d'effectuer des diagnostics d'imagerie sismique et de réservoir sans intervention sur le puits, réduisant le coût total de possession tout en améliorant les connaissances sur le réservoir.

Le service Odasea™ bénéficie de l'intégration de matériel et de systèmes numériques qui améliorent les capacités numériques dans la surveillance des réservoirs sous-marins et l'optimisation de la production. Halliburton fournit la technologie de détection à fibre optique, les équipements de puits et l'analyse pour le diagnostic des réservoirs. TechnipFMC fournit la connectivité optique de la surface vers les équipements de puits. Grâce à cette collaboration, les opérateurs peuvent accélérer la conception et le déploiement de la fibre optique servant de capteur sous-marin sur champ.

« Nous sommes ravis de présenter une nouvelle plate-forme technologique qui permet à nos clients de contrôler les performances des réservoirs en temps réel », a déclaré Trey Clark, Vice-Président de Halliburton Wireline and Perforating. « En collaborant avec TechnipFMC, nous pouvons ainsi combiner nos expertises dans les secteurs réservoirs et sous-marins pour fournir sur le marché des produits différenciés qui apportent de la valeur à nos clients. »

« Ce projet permet à nos clients d'améliorer le suivi et la compréhension des réservoirs et étend notre offre unique subsea de solution intégrée », a déclaré Christina Johansen, Vice-Présidente de TechnipFMC Subsea Product Management Control & Automation. « Nous démontrons que nous pouvons tirer parti de nos compétences et de notre savoir-faire pour mener le changement dont notre industrie a besoin, avec un modèle plus durable. »

Sur le terrain, Halliburton et TechnipFMC fournissent des solutions et des technologies à de multiples projets sous-marins à toutes les étapes, de la conception à la réalisation en passant par l'installation.

17 juillet 2020

TechnipFMC fournira sa technologie d'éthylène Hummingbird® à LanzaTech pour la bioraffinerie de carburant d'aviation durable de LanzaJet

TechnipFMC annonce que sa technologie propriétaire d'éthanol à éthylène Hummingbird® a été sélectionnée par LanzaTech Inc. pour une application qui, combinée avec la technologie Alcohol-to-Jet (ATJ) de LanzaTech, pourra être utilisée pour fabriquer du carburant d'aviation durable en utilisant de l'éthanol comme matière première. LanzaJet, récent spin-off de LanzaTech, est spécialisée dans le carburant d'avion durable et est le bailleur licence exclusif de la technologie ATJ de LanzaTech.

Ces technologies durables seront déployées dans une première bioraffinerie intégrée de démonstration à échelle commerciale de LanzaJet sur le site de Freedom Pines de LanzaTech à Soperton, en Géorgie, aux États-Unis ; l'unité produira 10 millions de gallons (38 millions de litres) par an de SAF et de diesel renouvelable à partir de sources d'éthanol durables. L'installation, qui est partiellement financée par le Département américain de l'énergie et exploite la technologie développée par Pacific Northwest National Lab (PNNL), commencera de produire au début de 2022. La combinaison de ces technologies viendra renforcer le modèle d'économie bio et circulaire.

Pour TechnipFMC, il s'agit de la première application à l'échelle commerciale de la technologie durable d'éthanol à éthylène Hummingbird®. Cette technologie de pointe est basée sur un processus simple et peu coûteux de déshydratation de l'éthanol en éthylène. Un aspect clé de cette technologie est son catalyseur propriétaire, qui permet d'opérer à une température plus basse, une pression plus élevée et d'être plus sélectif par rapport aux procédés traditionnels de déshydratation d'éthanol qui utilisent des catalyseurs à base d'alumine.

Stan Knez, Senior Vice-Président Process Technology, Technip Energies, a déclaré: « Nous sommes très heureux que LanzaTech ait sélectionné notre technologie Hummingbird®, qui fait partie de notre portefeuille de chimie durable, visant à aider nos clients à atteindre leurs objectifs de transition énergétique sur le marché des produits biochimiques. Le bioéthylène Hummingbird® offre aux entreprises une voie chimique alternative comme élément de base d'une bioraffinerie. »

Jennifer Holmgren, Président directeur général de LanzaTech, a déclaré: « *L'éthanol, qui peut être produit à partir d'une variété de ressources de déchets disponibles localement, est un substrat idéal pour la production de carburants et de composants chimiques durables. Grâce à la technologie Hummingbird®, nous avons une option à faible empreinte carbone pour produire du carburant d'aviation durable via notre technologie ATJ pour un secteur qui a besoin de réduire ses émissions, de renforcer sa résilience et sa sécurité énergétique.* »

14 octobre 2020

TechnipFMC investit et conclut un accord de collaboration stratégique avec McPhy pour accélérer le développement de l'hydrogène vert

LONDRES, PARIS, HOUSTON, le 14 octobre, 2020 — TechnipFMC (NYSE:FTI) (PARIS:FTI) a signé un protocole d'accord avec McPhy (EPA: MCPHY), un leader dans la fabrication d'équipements de production et de distribution d'hydrogène décarboné aux termes duquel les deux sociétés travailleront conjointement sur le développement technologique et la réalisation de projets. TechnipFMC procède également à une prise de participation dans la société McPhy.

Le segment Technip Energies de TechnipFMC est un leader mondial des services d'ingénierie et de construction pour le secteur de l'énergie et un leader du marché de l'hydrogène, ayant mis en œuvre sa technologie propriétaire de vaporeformage sur plus de 270 usines de production d'hydrogène dans le monde. Le protocole d'accord établit un cadre de collaboration pour la fabrication et la commercialisation de (i) systèmes de production d'hydrogène par électrolyse pour l'industrie lourde, le stockage d'énergie renouvelable et les grands projets de mobilité et de (ii) systèmes de distribution d'hydrogène pour les grands projets de mobilité. Dans le cadre de ce protocole d'accord, Technip Energies et McPhy étudieront conjointement les opportunités commerciales, travailleront sur l'intégration de leurs offres respectives et collaboreront sur la recherche et le développement de la technologie de l'hydrogène.

Arnaud Pieton, Président de Technip Energies, a déclaré: « *La collaboration avec McPhy marque une étape importante pour l'avenir de l'industrie de l'hydrogène vert et démontre notre ambition d'accélérer la transition vers une société bas carbone. Nous travaillerons avec McPhy pour développer des solutions compétitives d'hydrogène zéro-carbone à grande échelle, depuis la production, la liquéfaction, le stockage et ce jusqu'à la distribution, qui nous en sommes convaincus sont essentielles pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Nous sommes très heureux d'être également rejoints par Chart Industries, dont l'expertise réside dans le développement d'équipements, et qui est complémentaire à nos capacités en matière de technologies de procédés et de projets. Nous sommes fiers de garder cet esprit pionnier ainsi que de notre engagement en faveur de la technologie et de la réalisation exemplaire de projets, et de les mettre au service de la transition énergétique.* »

-----00000-----

ACTIVITÉS DE TechnipFMC : Contrats

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com

7 juillet 2020

TechnipFMC signe un contrat majeur avec Assiut National Oil Processing Company (ANOPC) pour un nouveau complexe d'hydrocraquage en Egypte

LONDRES & PARIS & HOUSTON--(BUSINESS WIRE)-- TechnipFMC (NYSE: FTI) (Paris: FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) a signé un contrat majeur ⁽¹⁾ portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements et la construction (EPC) avec Assiut National Oil Processing Company (ANOPC) pour la construction d'un nouveau complexe d'hydrocraquage pour la raffinerie d'Assiout en Egypte».

Ce contrat EPC couvre la livraison de nouvelles unités de traitement telles qu'une unité de distillation sous vide, un hydrocraqueur de distillats, une unité de cokéfaction, une unité d'hydrotraitement de distillats ainsi qu'une installation de production d'hydrogène basée sur notre technologie de reformage à la vapeur. Le projet comprend également d'autres unités de procédés, les réseaux d'interconnexion, les offsites et les utilités.

Le complexe transformera les produits pétroliers à faible valeur ajoutée de la raffinerie voisine de la société Assiut Oil Refining Company (ASORC) en environ 2,8 millions de tonnes par an de produits plus propres, tels que le diesel Euro 5.

Catherine MacGregor, Présidente de Technip Energies, a déclaré: « *Ce contrat illustre la relation de longue date qu'entretient TechnipFMC avec le secteur pétrolier égyptien et renforce notre expertise dans la livraison de projets complexes dans ce pays. Il fait suite à la réalisation réussie du FEED (2), reflétant notre approche sélective et l'importance d'être impliqué dès les toutes premières étapes de tout développement. Assiout est considéré comme l'un des principaux projets stratégiques permettant de satisfaire la demande locale croissante en produits plus propres, et nous sommes extrêmement honorés d'avoir été sélectionnés par ANOPC pour contribuer au plus grand projet de raffinage en Haute-Égypte.* »

TechnipFMC travaille avec ANOPC afin de compléter les conditions suspensives restantes pour permettre le démarrage du projet. TechnipFMC inclura l'attribution du contrat dans sa prise de commandes lorsque toutes les conditions seront remplies.

(1) Pour TechnipFMC, un contrat « majeur » dépasse 1 milliard de dollars

(2) Front-End Engineering and Design

20 août 2020

TechnipFMC remporte un contrat subsea EPCI pour le projet Mero 2 du Consortium Libra exploité par Petrobras au Brésil

LONDRES & PARIS & HOUSTON--(BUSINESS WIRE)-- TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) a remporté un grand contrat⁽¹⁾ portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et l'installation (EPCI) dans le cadre d'un appel d'offres concurrentiel piloté par Petrobras, leader et opérateur du Consortium Libra. Ce consortium a été formé par Petrobras, Shell Brasil, Total, CNPC, CNOOC Limited et Pré-sal Petróleo SA (PPSA), pour le champ pré-salifère Mero, situé dans le bassin de Santos, au large du Brésil, à 2100 mètres de profondeur.

Le contrat couvre l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction, l'installation et la pré-mise en service des risers intra-champs et des flowlines pour la production, y compris les puits destinés à l'injection alternée d'eau et de gaz. Il comprend également l'installation et la pré-mise en service de lignes flexibles et d'ombilicaux en tube d'acier, ainsi que le remorquage et le raccordement du FPSO⁽²⁾.

La Société s'appuiera sur les synergies avec le projet Mero 1 Subsea EPCI, et utilisera ses navires de pose de conduites rigides et flexibles, capitalisant également sur son importante présence locale au Brésil, avec notamment une spoolbase, une base logistique et des capacités d'ingénierie. La campagne offshore devrait démarrer en 2022.

Arnaud Pieton, Président Subsea chez TechnipFMC, a déclaré: « *Nous sommes ravis d'avoir remporté ce nouveau contrat EPCI auprès du Consortium Libra, qui renforce la relation de longue date entre Petrobras et TechnipFMC. La réalisation et la livraison de ce nouveau projet phare nous permettra de soutenir l'ambition de Petrobras dans la région pré-salifère et de contribuer au développement du Brésil.* »

(1) Pour TechnipFMC, un « grand » contrat se situe entre 500 millions de dollars et 1 milliard de dollars

(2) FPSO: Floating Production Storage and Offloading unit

01 octobre 2020

TechnipFMC remporte un grand contrat Subsea auprès d'ExxonMobil pour le développement du projet Payara

LONDRES, PARIS, HOUSTON, le 1er octobre 2020 — TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) a remporté un grand(1) contrat auprès d'Esso Exploration and Production Guyana Limited ("EEPGL"), filiale d'ExxonMobil Corporation (NYSE : XOM), pour le système sous-marin du projet Payara.

TechnipFMC fabriquera et livrera le système de production sous-marin, comprenant 41 arbres verticaux améliorés en eaux profondes et l'outillage associé, six risers flexibles et dix collecteurs ainsi que les équipements de contrôle et des raccordements associés.

Arnaud Pieton, Président Subsea, TechnipFMC, a déclaré : « *Nous sommes ravis de franchir une nouvelle étape dans le partenariat établi avec ExxonMobil et le Guyana pour leurs développements sous-marins. Dans le prolongement des phases 1 et 2 de Liza, ce contrat est un exemple de la valeur que crée ce partenariat et permettra à TechnipFMC de renforcer sa présence locale au Guyana. Nous continuons à développer et à livrer les technologies sous-marines éprouvées les plus avancées permettant ces développements avec le respect des délais requis pour la mise en production du projet Payara* ».

Pour soutenir ce projet, TechnipFMC continuera à recruter et à former des ingénieurs guyaniens.

Payara est la deuxième découverte de pétrole dans le bloc Stabroek, situé à environ 193 km au large du Guyana, à des profondeurs d'eau de 1 500 m à 1 900 m. La filiale d'ExxonMobil, Esso Exploration and Production Guyana Limited (EEPGL), en est l'opérateur.

(1) Pour TechnipFMC, un « grand » contrat se situe entre 500 millions et 1 milliard de dollars.

19 octobre 2020

TechnipFMC remporte un contrat EPCI significatif pour les conduites et l'installation sous-marines du projet d'Equinor Breidablikk

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) a remporté un contrat significatif(1) portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et l'installation auprès d'Equinor pour la partie conduites sous-marines du projet Breidablikk, situé dans la zone près du champ Grane en mer du Nord, ainsi qu'une option pour des opérations sous-marines.

Le projet consiste à raccorder Breidablikk à la plate-forme existante de Grane. Le contrat de TechnipFMC comprend la fourniture de jumpers flexibles et de pipelines rigides ainsi que l'installation des conduites.

Jonathan Landes, Président Subsea de TechnipFMC, a déclaré : « *Nous avons étroitement collaboré avec Equinor afin d'optimiser les solutions et la méthodologie pour la pose de pipeline. Nous sommes ravis d'être nouvelle fois sélectionnés par Equinor pour créer de la valeur grâce à nos produits et notre offre de services.* »

Le projet de développement Breidablikk est soumis à l'approbation finale des autorités norvégiennes.

(1) Pour TechnipFMC, un contrat « significatif » se situe entre 75 millions et 250 millions de dollars.

Note : ce contrat était inclus dans les résultats financiers du premier semestre 2020.

17 novembre 2020

TechnipFMC reçoit la notification de Sempra LNG et IEnova de démarrer le contrat EPC pour les installations de GNL Energía Costa Azul

TechnipFMC (NYSE:FTI) (PARIS:FTI) a reçu la notification de Sempra LNG et Infraestructura Energética Nova, S.A.B. de C.V. (IEnova) de démarrer le contrat majeur(1) d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) pour leur installation de gaz naturel liquéfié (GNL) Energía Costa Azul (ECA) en Basse-Californie, au Mexique.

Le projet intégrera une installation de liquéfaction de gaz naturel d'une capacité nominale de 3,25 Mtpa(2) au terminal de regazéification existant en utilisant un concept d'unité GNL de taille moyenne, compacte et à rendement élevé. Cette addition permettra la liquéfaction du gaz naturel et l'exportation du GNL depuis ce site ECA LNG, qui fonctionne comme terminal de regazéification depuis 2008. ECA LNG est l'un des projets actuellement en développement en Amérique du Nord, et stratégiquement situés, de Sempra LNG d'infrastructure de liquéfaction de gaz naturel. TechnipFMC est impliqué dans ce projet depuis 2017, avec notamment la réalisation du FEED(3).

Arnaud Pieton, Président de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes très heureux d'avoir été sélectionnés par Sempra LNG et IEnova pour ce développement stratégique. Ce projet s'inscrit pleinement dans notre approche sélective à travers une implication à un stade très précoce du projet. Nous sommes impatients d'apporter nos capacités de réalisation de projets à l'échelle mondiale et notre vaste expérience en matière de GNL à ce projet passionnant. Le GNL joue un rôle majeur dans la transition énergétique, et nous sommes fiers de mettre à profit notre expertise pour accompagner cette transition.* »

(1) Pour TechnipFMC, un contrat « majeur » dépasse 1 milliard de dollars

(2) Mtpa = Millions de tonnes par an

(3) FEED: Front-End Engineering and Design / Ingénierie d'avant-projet détaillé

30 novembre 2020

TechnipFMC démarre le projet du nouveau complexe d'hydrocraquage en Égypte pour Assiut National Oil Processing Company (ANOPC)

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) a rempli avec succès les conditions restantes requises pour permettre le démarrage des travaux du contrat d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) avec Assiut National Oil Processing Company (ANOPC) pour la construction d'un nouveau complexe d'hydrocraquage pour la raffinerie d'Assiout en Egypte.

Comme annoncé précédemment, ce contrat EPC majeur (1) couvre de nouvelles unités de traitement telles qu'une unité de distillation sous vide, un hydrocraqueur de distillats, une unité de cokéfaction, une unité d'hydrotraitement de distillats ainsi qu'une installation de production d'hydrogène basée sur notre technologie de reformage à la vapeur. Le projet comprend également d'autres unités de procédés, les réseaux d'interconnexion, les offsites et les utilités.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique du gouvernement égyptien et renforcera la croissance économique des zones rurales tout en minimisant les émissions environnementales et en réduisant la facture d'exportation du gouvernement. Le complexe transformera les produits pétroliers à faible valeur ajoutée de la raffinerie voisine de la société Assiut Oil Refining Company (ASORC) en environ 2,8 millions de tonnes par an de produits plus propres, tels que le diesel Euro V.

L'attribution de ce contrat sera incluse dans la prise de commandes de la société du quatrième trimestre 2020.

(1) Pour TechnipFMC, un contrat « majeur » dépasse 1 milliard de dollars.

ARTS ET CULTURES

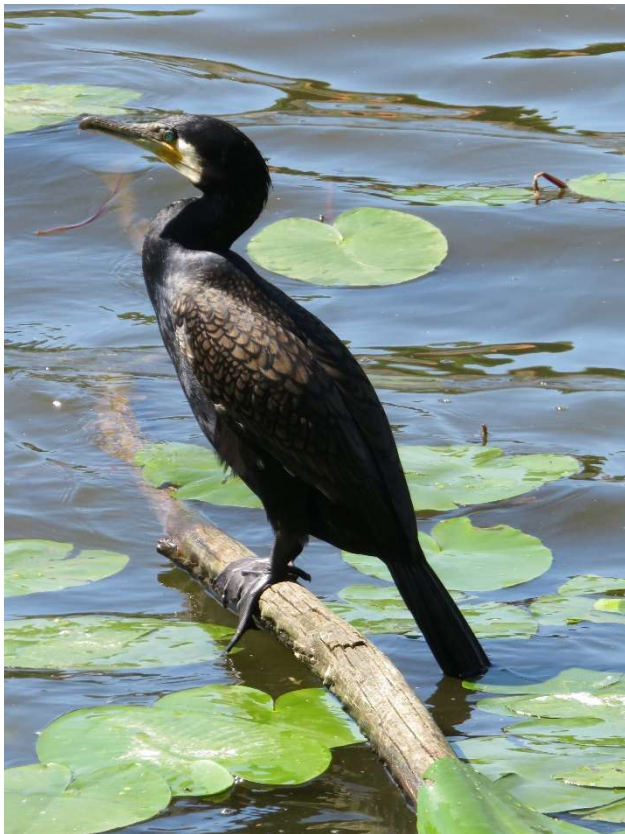
Le coin des artistes

Le Cormoran

Les Phalacrocoracidae sont une famille d'oiseaux aquatiques constituée de 3 genres et de 36 espèces vivantes. Cette famille est celle des oiseaux de mer connus sous le nom de cormorans. Il s'agit d'un groupe très homogène, tant pour ce qui concerne la morphologie que le régime alimentaire piscivore, ou les mœurs générales. Pour cette raison, les 36 espèces de cormorans sont le plus souvent réunies dans un genre unique, le genre Phalacrocorax éponyme de la famille. Un cormoran peut vivre 20 ans

Ce sont des oiseaux aquatiques, de taille moyenne à grande (de 45 à 100 cm), au corps allongé, au long cou et au bec puissant et crochu. Les cormorans arborent généralement un plumage noir et un long cou flexible. Ils pèsent de 1,5 à 3,5 kilogrammes.

Dessin d'Éric VILLEMEN



CHRONIQUES DE VOYAGES - Agra – Lal Qila – Deuxième partie

(voir la première partie dans le TU 113 - pages 28 à 30)

Éric Villemin

Pour terminer le tour d'horizon de cette partie du fort, une mosquée de marbre dans un enclos de marbre, *Nagini Masjid*, qui vu sa taille devait avoir un usage privé (19).



**20-AGRA-LAL QILA
ENCORBELLEMENTS DE PIERRE SCULPTÉS**



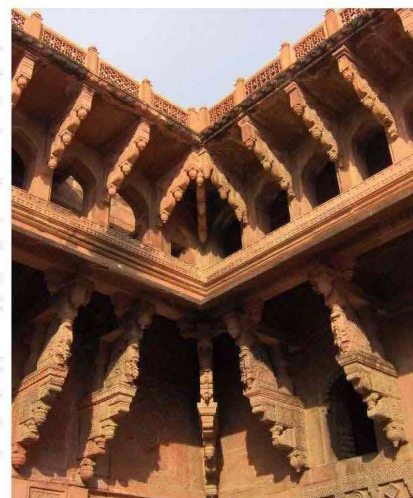
19-AGRA-LAL QILA, NAGINI MASJID

Nous terminerons la visite par *Jahangiri Mahal* qui est le pur produit de l'architecture *moghol* avec l'utilisation du grès rose, les tours et leur *chhatris*, l'utilisation abondante d'encorbellements en pierre très finement sculptés, de *jalis* et d'incrustations de marbre blanc soulignant les niches, les frises et cartouches décorant les murs (20)(21).

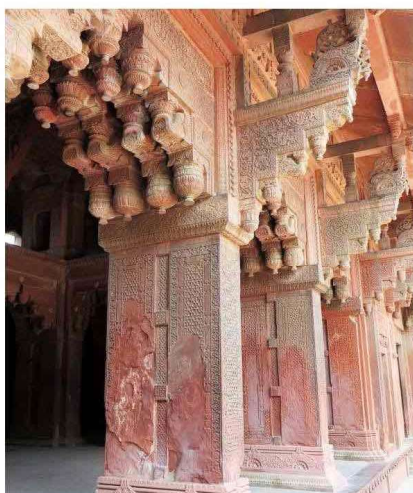


**22-AGRA-LAL QILA
JAHANGIRI MAHAL, HALL (photo internet)**

Une remarque vient à l'esprit en voyant ces bâtiments : c'est que le bois ne faisait pas partie des matériaux de construction de prédilection des architectes *moghol*. Leur préférence allait au « tout grès » que ce soit les charpentes faites de poutres et contreventements en pierre, tout comme les planchers faits de longues dalles étroites (22)(23).



**21-AGRA-LAL QILA, JAHANGIRI MAHAL
ENCORBELLEMENTS DE PIERRE SCULPTÉS**



**23-AGRA-LAL QILA, JAHANGIRI MAHAL
COLONNES ET ENCORBELLEMENTS
DE PIERRE SCULPTÉS**

Ce choix a dû aider à la conservation des sites car la dégradation du grès est moins rapide que celle du bois, sensible à l'attaque des termites et autres insectes xylophages auxquels on peut rajouter les risques liés à l'humidité et aux incendies surtout dans les périodes de conflits et lors des sièges.

Par contre il est très difficile de se faire une idée précise des aménagements intérieurs, du mobilier et de la décoration même en allant voir les miniatures *moghol*



24-AGRA-LAL QILA, JAHANGIRI MAHAL, COUR CÔTÉ YAMUNA
qui montrent plus les gens en costumes que leur lieux



**26-AGRA-LAL QILA, JAHANGIRI MAHA
VUE GÉNÉRALE CÔTÉ FORT**



**25-AGRA-LAL QILA, JAHANGIRI MAHA
TOUR ET CHHATRI CÔTÉ YAMUNA**

de vie et environnement. C'est sur ces dernières photos de l'esplanade côté *Yamuna* (24)(25) et de la façade côté fort que nous terminons cette visite (26) .

Pour finir ce 2^{ème} volet d'*Agra* voici quelques photos de la faune locale. Dans un rayon de 500m autour du *Taj Mahal* pour des raisons de préservation du site la circulation est désormais interdite aux voitures de tourisme. Aussi pour



**27-AGRA-RICKSHAW ÉLECTRIQUE
DROMADAIRE ET CARRIOLE**

faciliter les déplacements entre les parkings et l'entrée du monument des rickshaws électriques font la navette et pour donner un cachet authentique et jouer les *moghol* l'instant de le dire, il est aussi possible de prendre des carrioles tractées par des dromadaires (27). Leur pelage est décoré, grâce à un savant rasage de près, de dessins géométriques (28).



28-AGRA-DROMADAIRE À L'HEURE DE L'EMBAUCHE

nombreuses laveries « 5 à Sec » de la ville ayant pignon sur la *Yamuna* (29) et sur les « *Beauty Parlor* » animaliers où l'on peut constater que le règne animal propose des services à la personne dans le domaine de l'esthétique. En effet pendant que ce buffon fait ses ablutions, des ménages esthéticiennes assurent les soins du visage, nettoyage des naseaux,

29-AGRA-VUE SUR LA YAMUNA ET LES LAVANDIERS



2014

nettoyage de la peau et du système pileux, élimination de la vermine et autres impuretés (30).

Je vous souhaite une bonne lecture et à bientôt pour un 3^{ème} et dernier volet sur cette ville.



30-AGRA-SOINS ESTHÉTIQUES

A+ le 05/02/2014 - ERIC

- 5 -

THE NEW-DELHI TRIBUNE n° 13

BLACKBUCK ou Antilope indienne, Cervicapra (Répartition : Inde, Népal, Pakistan)

Antilope en voie d'extinction, protégée par le CITES (Convention de Washington sur les espèces en voie d'extinction). Elle est locataire du parc entourant la tombe à *AKOUR* à *SIMANUAR*, notre prochaine destination. Son nom anglais vient de la couleur foncée du pelage des mâles, les femelles étant de couleur beige.



2014

THE NEW-DELHI TRIBUNE n° 13

- 6 -

LOISIRS

Nous avons le plaisir de vous proposer dans le cadre de la commission loisirs, des billets coupe-file valables pour toute la durée des expositions temporaires suivantes :

L'ÂGE D'OR DE LA PEINTURE DANOISE 1801-1864

du 22 septembre 2020 – 03 janvier 2021

Au prix de 9,90 €

PETIT PALAIS

AVENUE WINSTON CHURCHILL – 75008 PARIS

Métro Champs Élysées Clémenceau (M1 M13) – Franklin Roosevelt (M9) - RER C Invalides

HORAIRES

10h à 18h du mardi au dimanche - Nocturne le vendredi jusqu'à 21h

Fermeture tous les lundis et les jours fériés



Le Petit Palais présente pour la première fois en France depuis près de trente-cinq ans, une exposition dédiée aux plus belles heures de la peinture danoise, de 1801 à 1864.

Peintures précises et délicates, plus de 200 œuvres d'artistes phares de cette période comme Christoffer Eckersberg, Christen Købke, Martinus Rørbye ou encore Constantin Hansen offrent une plongée dans le Danemark du XIXe siècle. Fruit des recherches récentes d'une équipe internationale, l'exposition entend porter un nouveau regard sur cette période, particulièrement remarquable en matière artistique.

L'exposition est organisée en collaboration avec le Statens Museum for Kunst (SMK) de Copenhague et le Nationalmuseum de Stockholm.

Avant tout déplacement pour la visite de l'exposition au Petit Palais

il est impératif de s'inscrire au préalable en allant sur le site du Petit Palais : <https://www.petitpalais.paris.fr/>

Préparer sa visite, cliquez sur informations pratiques, cliquez sur billetterie-parismusees.paris.fr ensuite cliquez l'expo à voir et le choix d'une date



Merci de bien vouloir m'indiquer vos demandes par courriel : huguettelivernault@orange.fr, et ensuite m'adresser une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse, et du règlement par chèque à l'ordre de : **ARTP Huguette Livernault - 101 Rue Haxo 75020 – PARIS**

NÉCROLOGIE



Jean-Pierre COHEN

Notre collègue et ami Jean-Pierre COHEN est décédé le lundi 30 novembre à l'âge de 67 ans. Il avait été hospitalisé deux semaines auparavant pour des douleurs dans une jambe et son état a rapidement empiré avec des complications multiples. Les obsèques ont eu lieu le mercredi 9 décembre au crématorium du Val de Bièvre.



Jean-Pierre avait pris sa retraite en 2016 et avait rejoint le bureau de l'association en octobre 2016 pour prendre la suite de Jacques MASSOL en tant que rédacteur en chef des Traits d'Union. Il avait aussi rapidement pris en charge et structuré les fichiers relatifs au fonctionnement de l'association, en particulier l'annuaire des adhérents. Il consacrait beaucoup de temps et d'énergie à l'association et venait tous les jeudis relever le courrier, hors période de confinement.

Toujours disponible, prêt à rendre service à tous, avec lui il n'y avait pas de problème, que des solutions. Discret mais plein d'humour, il est parti en nous laissant triste avec notre peine et un SMS sur un ton un peu humoristique. Nous avons reçu des témoignages de ses anciens collègues et tous vont dans le même sens : JP était vraiment un chic type! Nous sommes tous bouleversés par son décès au bureau de l'ARTP.

Vous le connaissez, Jean-Pierre ne fait rien comme tout le monde y compris à attraper une maladie inconnue. Il vient de décider de jeter l'éponge. Il est parti sans bruit, sans se plaindre et je l'ai accompagné jusqu'à la dernière seconde. Il n'y aura pas de cérémonie mais je vous propose de nous voir dans quelques semaines lorsque la pandémie sera passée pour prendre un verre, et il m'a dit qu'il serait là si son emploi du temps le permet.

Claude COHEN, son frère

Le départ de Jean-Pierre nous attriste profondément.

Nous retiendrons sa gentillesse, sa disponibilité quand on avait besoin de son expertise informatique et quand il « calait » rarement devant un problème il nous disait : « pas de souci on va ruser ».

Bienveillant, il savait imposer ses idées avec beaucoup de courtoisie, l'informatique était devenue son univers, ses recherches, son besoin de s'informer étaient l'occasion entre autres d'articles passionnants dans le Trait d'Union.

Une autre passion méconnue était les trains. Tous les ans dans les années quatre-vingt il tenait un stand d'un ami fabricant de modèles réduits au salon de la Porte de Versailles. Un souvenir personnel à ce sujet, en 1985 nous étions détachés sur le chantier de la Cité des Sciences et de l'Industrie à la Villette, il lui arrivait entre 12 heures et 14 heures de faire une escapade au magasin de ce fabricant situé non loin - Cité du Midi à la hauteur du 48 avenue de Clichy, métro Pigalle.



Adieu J.P. les collègues te regretteront.

Jean ROY

Je suis attristé d'apprendre le décès de Jean Pierre Cohen, un ancien collègue de l'estimation qui a eu beaucoup de patience avec moi en informatique.
KENAVO JP.

Guy MOISDON

Mon cher Jean-Pierre,
Voilà, un Trait d'Union que tu n'auras pas fini et qui ne sera plus à faire, puisque le sort en a décidé autrement !

Tu nous laisses à notre tristesse et aussi un grand vide. Sans un au revoir, tu as préféré partir sur la pointe des pieds sans te retourner pour un long voyage sans retour. Je n'aurai plus l'occasion d'admirer tes jolis sacs Fnac complètement délavés, que tu affectionnais particulièrement.
Que ton âme repose en paix.

Adieu Jean-Pierre.

Huguette LIVERNAULT

Triste nouvelle en effet.

Je me souviens de Jean-Pierre lorsque je suis entré à Technip, dans ce bureau qu'il partageait avec Michel LARTILLOT. Je me souviens surtout, huit ans plus tard en 1989, de l'aide qu'il m'avait apportée lorsque rentrant de la Hague, Henri OGER m'avait dit : « Jean DANIEL voilà votre PC tout neuf sortez-moi le rapport mensuel » N'ayant jamais travaillé sur PC le challenge n'était pas mince et les délais l'étaient. Heureusement Jean-Pierre était là.

Même sollicité de tous côtés, Il avait le sens du service, du service pratique et efficace, toujours amical et de bonne humeur. Outre cela, expert dans son domaine il a contribué au développement des outils du Service Cost Estimation planning.

Ceux qui l'ont bien connu penseront encore souvent à lui.

Sincères condoléances et sympathie à ses proches.

Jean DANIEL

Je me souviens de Jean Pierre qui, avec Michel LARTILLOT, lui aussi parti bien trop tôt, formait un binôme d'enfer pour le développement des outils informatiques du Département Estimation. C'était au début des années 80, au début de l'apparition des micro-ordinateurs chez TP. Il était enthousiaste et passionné. Le premier ordinateur est arrivé dans le service, dans un bocal aveugle de CB3. Cette machine nous faisait peur ! Jean Pierre était là, avec sa vivacité et son esprit pratique pour nous rassurer et nous prendre en charge. Il apprit beaucoup par la pratique.

Il fit son chemin et devint très compétent dans l'art de simplifier les problèmes tout en créant parfois des fichiers très complexes. Il devint un grand artiste dans l'art de la débrouille informatique. Il continua à apporter ses compétences avec toujours le souhait de simplifier et d'aller vite. « On ne va pas se casser les bonbons » disait-il si souvent avec son humour omniprésent.

Il continua à être disponible envers les collègues du département et envers les autres services de TP car sa réputation était faite. Il n'attendait rien en retour. Il était complètement désintéressé. Nous lui devons beaucoup, le département Estimation lui doit beaucoup.

J'ai reçu de lui, comme d'autres personnes, alors qu'il était à l'hôpital, 3 jours avant son décès, un message toujours sur le ton de l'humour. Il s'inquiétait : « Le TU va être à la bourre ! ».

Adieu Jean-Pierre ! Tu vas nous manquer !

Yves PIHIN

C'est une bien triste nouvelle que celle du départ de JP Cohen. J'ai relu avec beaucoup d'émotion tous les témoignages de ses anciens collègues et amis et je les partage complètement. Il restera dans ma mémoire comme un collaborateur très fiable, extrêmement compétent, toujours disponible et aussi d'une discrétion étonnante, pour qui j'avais beaucoup de respect.

Je m'associe à la peine de sa famille et de ses proches.

Merci de bien vouloir transmettre à sa famille et à ses proches mes sincères condoléances.

Philippe LE BELL

Je lis à l'instant cette très triste nouvelle. Quelle grande tristesse de le voir partir si vite.

JP était une figure attachante, toujours prévenant et prêt à tout laisser tomber pour aider les collègues en panne d'informatique. Modeste et réservé il était un peu dans l'ombre la cheville ouvrière du service. Il aimait avant tout résoudre les problèmes. Autodidacte de l'informatique, curieux de tout et volontaire, il avait su devenir le roi du Lotus 123 impressionnant même les américains de Kellog par ce qu'il arrivait à faire avec. Le programme de cost et le PMR en Lotus c'était lui et Bernard Denys qui en avaient le copyright avant que Excel Windows vienne tout emporter avec d'autres programmes de reporting.

Son hobby personnel était je crois le chemin de fer et le modélisme. Son article sur le RER dans le bulletin de l'ARTP était remarquable.

Le covid nous a empêché de le revoir en 2020 comme c'était l'habitude depuis plus de 40 ans mais son souvenir restera vivant dans notre esprit.

RIP JP

PS : le dream team cost ayant participé au projet de la raffinerie d'Al Jubail à Pasadena a bien été décimé à présent (JC.Jeannin, R.Dubois, D.Lepretre, B.Denys, P.Louigné et maintenant JP.Cohen). On pense bien à eux.

Bernard LEYRIS

Jean-Pierre « JP » était fidèle à son entreprise comme avec ses collègues.

Il avait cette chance d'aborder son travail comme un de ses hobby, un vrai passionné qu'on a la chance de rencontrer dans le monde de l'ingénierie. Un passionné profondément attachant qui rencontrait toujours le plébiscite des équipes avec sa capacité d'écoute, son éternel enthousiasme, sa grande humilité et sa pointe d'humour.

Il faut souligner que toute la population de contrôle de projet et d'estimation a travaillé sur ses nombreuses réalisations d'outils et méthodes qui ont construit la réputation d'horlogerie suisse de Technip avant l'arrivée des éditeurs spécialisés.

En plus de ses créations, il n'hésitait pas à aider ses petits camarades pour dépanner sur des problèmes informatiques dans son cœur de métier mais aussi au service informatique et même à la finance, contrôle de budget. Il n'était pas rare qu'il reçût des appels au secours même après son départ en retraite et venait avec sa gentillesse et son flegme habituels.

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et garderons les beaux souvenirs de notre JP dans nos cœurs.

François CHALARD

Quand j'ai connu JP il partageait le même bureau avec Michel LARTILLOT au service estimation à la Défense. A l'époque c'était un passionné de petits trains. Avec l'arrivée de l'informatique dans le service il a réellement trouvé sa voie. Il a participé à la mise en place et au développement des différents outils du service. Il a été pour bon nombre d'entre nous le pompier de service et toujours avec une grande disponibilité.

J'adresse toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Jean GRISARD

Je partage votre tristesse, en voyant la photo de Jean-Pierre, que j'aimais bien et qui m'avait dépannée moi aussi, il me semble, à plusieurs reprises.

Béatrice de BEAUCHAMP

Sans faire partie du cercle de ses proches, je connaissais pas mal Jean-Pierre avec qui j'avais travaillé à ses tout débuts chez Technip (et pas très longtemps après mes propres débuts perso) dans les années 1978 - 1980 et quelques quand avec Michel LARTILLOT ou Pierre LOUVIGNE on "pondait" le système TP-Cost. Jean-Pierre apprenait et comme il y avait pas mal de vacheries là-dedans (formules de révisions de prix, indices des prix de ceci cela et prédictions futures), JP a pas mal aidé à décanter ces sujets sans Lotus123 qui, à l'époque, n'existait pas, ou plutôt n'était pas encore entré chez TP où, d'ailleurs, on ignorait tout des "Personal Computers".

Ensuite, comme j'ai pas mal trainé du côté de la gestion de projet (Cost, Planning, Avancement, et aussi EDMS), nous nous sommes croisés et re-croisés avec Jean-Pierre qui servait de "dépanneur" de luxe à beaucoup de ses "chefs" qui, faut bien le dire, ont su mettre à leur profit, ce que JP faisait pour eux mais restait toujours en retrait.

Il vivait en ermite, dis-tu. Je veux bien le croire. C'était une sorte de Pr Tournesol, distrait, pensant manifestement à ses prochaines "moulinettes" Lotus123 ou Excel, comme il les appelait, et semblait un peu "décalé". Mais il était toujours prêt à donner un coup de main à qui en avait besoin.

Bref, comme me dit un autre copain que j'ai prévenu, "Jean-Pierre, de là-haut, il va continuer de régler des problèmes tordus pour le compte du Bon Dieu mais toujours en toute discrétion" !

Et, si je peux me permettre, pour ça, il a du boulot pour longtemps.

Marc DUPRIEZ

"Jean-Pierre, JP, tu nous as tous pris au dépourvu, tu es parti si vite, si tôt. Nous avons encore tant de choses à faire ensemble et tant de choses à nous dire.

Si je me permets de prendre la parole aujourd'hui c'est parce que je voudrais que certaines de mes paroles t'accompagnent et demeurent avec toi.

Pour moi, et pour beaucoup d'entre nous, tu as été un collègue d'une gentillesse et d'un dévouement extraordinaire : toujours disponible, toujours prêt à aider, toujours souriant mais également d'une discrétion exemplaire. D'ailleurs tu es devenu une figure chez les « Techniciens », Jean-Pierre, ou plus affectueusement JP, voire « le JP ». Et pour beaucoup d'entre nous tu étais devenu un ami fidèle.

Sans doute n'avons-nous pas toujours su te remercier comme il aurait fallu ou te montrer davantage notre affection. En écrivant ces lignes c'est ton image arrivant dans mon bureau qui s'impose : ta démarche un peu nonchalante, un petit sourire et un regard pétillant et espiègle. J'entends ton « M'dame Suzanne » avec lequel tu me taquinais. Comme si tu ne voulais pas que je sois trop triste. Cela te ressemble assez.

Je crois que tu ne voudrais pas que nous soyons tous trop tristes. Tu voudrais que nous gardions en mémoire les jolies choses, les moments joyeux et les souvenirs heureux. Et je pense que tu pourrais nous dire ceci pour nous reconforter : *La mort n'est rien, je suis seulement passé, dans la pièce à côté.*

Je suis moi. Vous êtes vous.

Ce que j'étais pour vous, je le suis toujours.

Donnez-moi le nom que vous m'avez toujours donné, parlez-moi comme vous l'avez toujours fait.

N'employez pas un ton différent, ne prenez pas un air solennel ou triste.

Continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble.

Priez, souriez, pensez à moi, priez pour moi.

Que mon nom soit prononcé à la maison, comme il l'a toujours été, sans emphase d'aucune sorte, sans une trace d'ombre.

La vie signifie tout ce qu'elle a toujours été. Le fil n'est pas coupé.

Pourquoi serais-je hors de vos pensées, simplement parce que je suis hors de votre vue ?

Je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin.

Merci Jean-Pierre, merci JP. Je suis rassurée, tu n'es pas loin, tu es juste passé dans la pièce à côté. La vie signifie ce qu'elle a toujours été. Le fil n'est pas coupé. "

Suzanne STAHL

Encore une bien triste nouvelle de voir partir bien vite et forcément trop tôt un collègue ayant donné beaucoup à Technip et à ses collègues durant sa carrière.

Si je n'ai pas eu l'occasion de travailler de près avec Jean-Pierre COHEN, sa silhouette était cependant pour moi une figure constante et qui appartenait au quotidien de Technip.

Sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Jean-Pierre BINET

Toutes mes condoléances à sa famille.

René SANCI

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

André AUBONNET

Décédé à l'âge de 77 ans. La cérémonie religieuse des obsèques a eu lieu à l'église Poule-les-Echarmeaux (69 870) le samedi 24 octobre 2020, suivie de l'inhumation. Pas de fleurs, mais des dons pour la lutte contre le cancer.

Alain était ancien du bureau d'études de Génie Civil à Technip Lyon.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Maurice AUTUORI

Décédé brutalement le 16 juillet 2020. Ancien de l'IFP, il était un membre référent du Club IFP et avait participé à plusieurs de nos assemblées générales.

J'avais revu Maurice au pot du club des anciens et cela m'avait fait très plaisir. Je l'avais connu en 1972 lors de mon passage à l'IFP et avais apprécié la sympathie et l'amitié qu'il rayonnait et qui faisaient de lui un acteur incontournable dans le paysage social de l'IFP. Plus récemment il représentait le Club des Anciens IFP-EN à nos assemblées générales tant qu'il fut en mesure de se déplacer.

Au nom de l'ARTP, j'adresse ainsi qu'à sa famille et au Club des Anciens IFP-EN, nos sincères condoléances et notre sympathie.

Daniel BAILLY

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Jocelyne BARON



Son fils Julien nous a appris le décès de sa mère mi-juillet 2020

Elle avait rejoint Technip au début des années 90 au service Instrumentation en tant qu'ingénieur spécialiste après plusieurs expériences dans des sociétés d'ingénierie. Rapidement, elle a pris des responsabilités de Lead Discipline Engineer Instrumentation sur des projets importants tant onshore qu'offshore. Elle est passée ensuite au département projet les dernières années de sa carrière avant de partir à la retraite en 2016. Elle s'était installée en Corse. Appréciée de tous, sa disparition nous attriste.

On lui a détecté un cancer inguérissable mi-mars et elle s'est affaiblie très rapidement malgré les traitements.

Nous n'avons pas pu la revoir, fatiguée, elle repoussait nos propositions de visite. Un grand choc, elle qui était pleine de vie et de projet.

François-Xavier SIMON

La nouvelle du décès de Jocelyne m'attriste profondément.

J'ai travaillé avec Jocelyne de nombreuses années, en particulier sur le projet Leuna de 1994 à 1997 où elle était mon numéro 2 en instrumentation ; elle a pris ma suite de lead en études lorsque je suis parti sur le site et elle m'y a rejoint ensuite jusqu'à la fin de la construction. J'ai beaucoup apprécié d'avoir travaillé avec elle, elle m'a beaucoup apporté à moi-même ainsi qu'au projet. Très bonne spécialiste dans tous les domaines de l'instrumentation, elle avait une grande connaissance des processus de l'engineering et de la coordination entre les disciplines. Meneuse d'équipe, elle était exigeante tout en entretenant de bonnes relations avec tous les collaborateurs.

Excellente collègue, j'avais établi avec elle des relations de confiance et d'amitié. Je regrette maintenant d'avoir laissé passer le temps et de ne pas l'avoir revue depuis 2018 malgré l'éloignement géographique. Sincères condoléances à ses proches."

Philippe ROBIN



Maurice BRUN

Décédé le 8 septembre 2020. Il résidait à Asnières et était adhérent à l'association.



Raoul COMTE

Décédé le 25 novembre à l'âge de 86 ans. La cérémonie des obsèques a eu lieu le mardi 1er décembre à l'église de Saint Marcellin en Forez.

Raoul était un ancien du service achat de Technip Lyon.



Alain CORIOU

Décédé le 30 août à l'âge de 89 ans.

Ancien de COCEI, il était membre de l'association et il fut membre du bureau et Président de l'ARTP en 1995.

J'ai rencontré Alain dans les années 1965/1970 à COCEI, c'est lui qui m'a embauché. Il était ingénieur de projet et travaillait sur l'usine d'enrichissement de Pierrelatte, puis il est devenu directeur technique, poste qu'il a occupé jusqu'à l'absorption de COCEI par Technip en 1976.

À cette époque il prend une part active à l'intégration du personnel COCEI dans l'organisation Technip, il est affecté à la division EIG dirigée par Jean-Jacques NAVARRE comme responsable des projets, puis il est muté à Saint Nazaire où il travaille sur les contrats de la Hague.

À la fermeture de Saint Nazaire, il prend sa retraite et participe avec Jean-Louis GERARD à la création de l'ARTP.

Je garde le souvenir d'un collègue convivial prêt à rendre service et très pointilleux sur les problèmes techniques.

Je présente mes sincères condoléances à sa famille.

Jean GRISARD



Vincent ESTRADA

Décédé à l'âge de 86 ans. Vincent était un ancien du service appareils sous pression à TP Lyon. Entré à Technip en 1977, il était parti en retraite en 1993.



Sylvestre FILIPPI

Nous avons appris le décès de Sylvestre FILIPPI le 6 novembre. Il résidait à Montesson.

Attaché d'administration à la construction à La Défense, Sylvestre était apprécié par ceux qui ont fait de l'expatriation. Il quitta Technip pour SGN avant de rejoindre la société de sous-traitance de M.Palomba.

C'est à l'âge de 27 ans en 1974 qu'il entra à la division A.T.R (achats marchés, travaux, inspection, Mise en route), sous la direction de Henry PROVOST en qualité d'Attaché d'Administration adjoint, service dont j'avais la responsabilité.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de participer à son embauche ; titulaire d'une licence en droit et en Histoire, il s'est très rapidement intégré à l'équipe.

Ses racines Corses, dont il était fier lui permettaient tout naturellement d'attirer la sympathie et l'estime de tout le personnel de la Division.

Pour parfaire sa formation, il part en expatriation pendant une année, en famille, sur le chantier de l'unité HDS à ABIDJAN que dirigeait Émile Larodé, en qualité de Responsable administratif et comptable. A la fin de son chantier, il retrouve son poste au Siège à La Défense.

Lorsque j'ai quitté Technip fin 1978, Sylvestre était la personnalité désignée pour prendre le poste d'attaché d'administration de la division.

Il était toujours disponible pour se déplacer sur les chantiers difficiles, rencontrer le personnel et solutionner des problèmes sociaux qu'il savait régler avec succès grâce à son expérience et son empathie naturelle.

Dans le début des années 80, lors de la restructuration de Technip, qui l'a beaucoup affecté, Sylvestre a été chargé de participer à d'importants licenciements sous la présidence de Mr Valentin. Il assumait cette charge avec les résultats que l'on a connus par la suite et qui ont permis la survie à l'époque de Technip.

Peu après, le chantier de la Hague débuta (50 millions d'heures de travaux estimés) ce qui a permis à Technip de déléguer une grosse partie de ses meilleurs éléments à la prise en charge de ce Mega projet de l'époque, dont COGEMA avait confié à SGN la réalisation. André CLUZEL, puis Serge LEFRANC en ont d'abord assuré la direction avec les équipes Technip d'ingénieurs spécialistes, d'études et de superviseurs de chantier, avec le concours de Technip ST Nazaire dont le directeur de projet était Michel LAUDIC. Sylvestre fut nommé directeur du personnel de chantier et des moyens généraux.



Ses qualités de manager et son CHARISME l'ont conduit par la suite à prendre la direction d'une filiale d'Assystem dans le domaine de la construction, d'abord sur le chantier de la Hague et sur les autres sites nucléaires en France.

Ensuite, son Allant, ses facilités de langage en Anglais lui ont permis de prendre la direction commerciale à l'international d'un groupe d'assistance Technique ; tâche qu'il assumait avec brio jusqu'au jour où il dû cesser son activité à cause de ses problèmes de santé.

Tous les samedis, il ne manquait pas de rejoindre les anciens de Technip dont son grand ami Jean Noel Meary, pour leur partie de football hebdomadaire

Sylvestre et son épouse Michelle, qui l'a assisté jusqu'au bout de sa maladie, faisaient partie de toutes nos réunions familiales. Il avait deux fils Alexandre et Romain.

Notre ami est décédé le jeudi 6 novembre 2020. Il est inhumé dans son village corse.

Son épouse nous prie, pour ceux qui le souhaitent, de faire un don à une association en charge de la maladie de Parkinson.

Cette funeste nouvelle m'a été communiquée dès qu'il en a eu connaissance par Daniel Bailly que je remercie.

Michel PALOMBA

J'ai connu Sylvestre quand j'ai rejoint le service construction en 1980.

A cette époque l'activité construction de TP était en plein essor dans une grande partie du globe.

Nous avons partagé de nombreux voyages pour rendre visite à notre personnel détaché sur ces divers sites où se déroulait l'activité construction.

Après TP, nous nous sommes retrouvés sur le chantier de La Hague pour partager une autre activité.

Je garderai le souvenir d'un homme très dynamique avec un sens réel de l'humain qui lui conférait des facilités de relations avec les contacts professionnels, mais il était également doté d'un sens aigu de l'amitié.

Je garde une pensée pour sa famille avec laquelle nous avons eu l'occasion de partager quelques instants. Je présente à Michèle et ses deux enfants mes plus sincères condoléances.

Adieu Sylvestre !

Jean DECOUT



Michel GALLIER

Ancien de CLE, il a travaillé au service fourniture.



Michel GOLDENBERGER



Décédé le 25 juillet 2020 à l'âge de 90 ans, après deux années dans une maison de retraite chez lui à Marlenheim en Alsace.

Michel était surtout un homme de chantier, responsable magasinier depuis son entrée chez CLE en 1965.

Il a participé à la construction d'une usine d'engrais, d'une unité d'acrylonitrile à Schwedt sur Oder dans l'ancienne RDA. D'autres chantiers en Pologne puis Rostock et pour finir des cimenteries en Algérie et Tunisie.

Michel part en retraite en 1985, on peut garder de lui le souvenir d'un homme travailleur, compétent et d'un très sympathique collègue de travail.

Gérard ANTONY



Élisabeth-Maud LAGROLET

Décédée à l'âge de 87 ans le 07 avril 2020. Elle était adhérente à l'association.



Viviane LEFORT

Décédée courant octobre à la suite d'une crise cardiaque.

Viviane a été secrétaire du département Equipements à La Défense au début des années 2000.

Viviane Lefort avait rejoint le secrétariat du département Equipements à la fin des années 90 pour faire face à une forte charge de travail et, en conséquence, à la présence de nombreux collègues prestataires et partenaires dont il fallait assurer la gestion. Ceux, nombreux, qui ont eu le plaisir de travailler avec elle se souviendront de sa constante bonne humeur, de sa disponibilité et de la qualité de son travail.

Après être devenue « Technicienne », elle travailla en tant qu'assistante d'ingénieur sur de nombreux contrats gérés en « task force ».

Très éprouvée dans sa vie privée, Viviane aurait mérité la quiétude de la retraite ; le destin, hélas, l'en aura privé.

Michel METZGER



Bernard MARCHAND

Décédé en septembre 2020.

Bernard a fait beaucoup de chantiers au Planning. Ensuite au siège à partir de 1975 planning puis dans la cellule statistique avec Gilbert Caroff jusqu'à son départ en 1986, 87, chez Bouygues Offshore.



Monique MATHERON

Décédée en novembre 2018, épouse de Gaston MATHERON



Alexandre OLLIVIER

Décédé le 7 avril 2020. Il était adhérent à l'association.

Ingénieur Expert en Géomécanique, il apportait à la Société ses compétences en Mécanique des sols. Il couvrait également les spécialités de Génie civil et de Mécanique des fluides.

Il a longuement été rattaché au Service Préparation au sein duquel il a participé à de nombreuses propositions tout en intervenant, en phase amont des études, à de la mise en œuvre des gros Contrats. En association avec les Laboratoires du Centre de recherche et développement de l'EDF (Situé sur l'île de Chatou), on lui doit la conception des prises d'eau de mer et les importantes pomperies alimentant les circuits de refroidissement des usines de GNL d'Arzew et de Skikda. Entre autres, et dans le cadre du démarrage études du contrat Liao Yang, il a participé en 1972/1973 à plusieurs missions à Pékin pour mise au point d'annexes techniques contractuelles relevant de ses spécialités.

Passionné par son métier et pétri de qualités humaines, il a partagé ses compétences et son expérience via la formation de jeunes ingénieurs. Après plusieurs années passées à ses côtés, que ce soit à l'Etranger ou dans les bureaux de Technip.

Je garde un excellent souvenir de l'homme et de son implication technique et Technip.

Jean-Marie TERNISIEN



André PINAULT

Décédé dans sa 84ème année. Il a été responsable du service informatique à la fin des années 70 et début des années 80 à TECHNIP à Rueil puis la Défense.

Il était membre de l'association.



L'ARTP adresse aux familles et amis sa sympathie et ses sincères condoléances



DÉCÈS DE SEAN CONNERY



ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Motif Radiation	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
01-Nouveau		M	de LEOTARD	BRUNO	01 44 26 14 89	06 99 09 03 80	brunodeleotard@gmail.com	61 AVENUE FELIX FAURE	75015	PARIS
01-Nouveau		M	FERRON	LOIC	06 89 45 17 29		ferronloic@yahoo.fr	50 BOULEVARD DES JACOBINS	35500	VITRE
01-Nouveau		Mme	MARCOS	MURIEL	06 88 13 59 11		muriel.marcos@free.fr	193 RUE LOUIS SAVOIE	95120	ERMONT
02-Modification		Mme	CASTEL	JOELLE		06 48 74 72 15	joelle.castel83@gmail.com	217 CHEMIN DES DINAS	26120	MONTMEYRAN
02-Modification		M	de LUZY de PELLISSAC	BRUNO	01 46 04 01 75	07 87 56 62 91	b.deluzy@outlook.com	21 ALLEE DE LA BELLE FEUILLE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
02-Modification		M	GUILLERMIC	YANNICK			yannig.guillermic@gmail.com	44 ALLEE DES FRERES MONGOLFIER	13920	SAINT MITRE LES REMPARTS
02-Modification		M	LEOBOLD	PASCAL	01 39 82 21 89	06 76 96 55 31	pleobold@gmail.com	19 CHEMIN DU CLOS DE LA FONTAINE	95110	SANNOIS
02-Modification		M	LEVENEZ	REGIS	01 49 01 99 92		regis.levenez@gmail.com	25 RUE DE BEAUVAIS	45240	LA FERTE SAINT-AUBIN
02-Modification	EX CONFIDENTIEL	Mme	VENDEL	CHANTAL	04 72 75 07 12	06 09 96 01 11	cvholos@free.fr	31 COURS GAMBETTA	69003	LYON
03-Démission		Mme	CHINAULT	GEORGETTE	01 47 24 62 64			27 BOULEVARD DU MIDI	92000	NANTERRE
03-Démission		M	COMTE	RAOUL	04 78 25 97 88		raoul.comte0397@orange.fr	45 RUE PROFESSEUR PATEL	69009	LYON
03-Démission	EN ATTENTE	Mme	LARCHET	FRANÇOISE	01 47 51 60 24			252 AVENUE NAPOLEON BONAPARTE	92500	RUEIL MALMAISON
03-Démission		Mme	PERETTI		04 78 55 37 95			1479 GRANDE RUE	01700	MIRIBEL
03-Démission		Mme	PERRUGIA	HELENE	09 52 74 16 52	06 19 77 55 99	lenababouchka@gmail.com	70 BOULEVARD DES ETATS UNIS	69008	LYON
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	CORIOU	ALAIN	01 43 73 21 45		alaincoriou1931@gmail.com	ESCALIER F 11 BOULEVARD DAVOUT	75020	PARIS
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	ESTRADA	VINCENT	04 78 23 83 98			33 B CHEMIN DES PETITES BROSSES	69300	CALUIRE
04-Radiation	DÉCÉDÉE	Mme	LAGROLET	ELISABETH MAUD	01 39 52 76 85		beryguyader@hotmail.com	5 RUE GABRIEL LAUBEUF	78360	MONTESSON
04-Radiation	DÉCÉDÉE	Mme	MATHERON		01 47 51 56 03			103 BOULEVARD EDMOND ROSTAND	92500	RUEIL-MALMAISON
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	PINAULT	ANDRE	01 39 80 53 50			18 RUE FERNAND CORMON	95100	ARGENTEUIL



Saint-Martin d'Abbat (Loiret)
Le village des boîtes aux lettres

DÉCEMBRE-2020

Association des Retraités de Technip
92973-Paris La Défense-CEDEX-France
a.rtp@external.technipfmc.com
www.artechnip.org